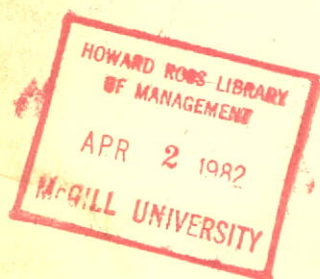


24^e Rapport annuel 1981



Direction

Renseignements généraux

Jacques Courtois, c.r.
Président du Conseil
d'administration

***Jacques Beauchamp**
Président et Chef
de la Direction

****Jean-Baptiste Bergevin**
Vice-président

Joseph Baladi
Vice-président de groupe
Exploitation et Expansion

Robert Normand
Vice-président de groupe
Finances et Affaires de
réglementation

Donald Hotte
Vice-président, Contrôleur

*Monsieur Beauchamp a quitté la Compagnie en janvier 1982

**Président du Comité exécutif

Arsène Lessard
Vice-président, Ingénierie

Gaston LongVal
Vice-président
Ressources humaines

Robert Noël
Vice-président, Marketing

Carl Mercier
Secrétaire et Directeur
du Contentieux

Denis Chouinard
Trésorier

Gérard Doucet
Trésorier adjoint

Louise Legaré
Secrétaire adjoint

Gaz Métropolitain, inc.

Siège social:
1155 ouest, boulevard
Dorchester
Montréal H3B 3S7
Téléphone: (514) 598-3444

Centres d'exploitation:
Centre

1717, rue du Havre
Montréal H2K 2X3

Nord
1700, boul. Laval
bureau 102
Laval, Québec H7S 2J2

Sud
45, boul. Taschereau
Greenfield-Park
Québec J4V 2G8

Administrateurs

Jean F. Béique
Directeur général —
investissements
Division des investissements
C.N.

La Compagnie des Chemins
de fer nationaux du Canada
Montréal, Québec

***Jean-Baptiste Bergevin**
Vice-président
Société québécoise
d'initiatives pétrolières
(SOQUIP)
Ste-Foy, Québec

***Richard Boivin**
Vice-président, Ingénierie
Laboratoires d'hydraulique
Lasalle Ltée
Candiac, Québec

Roger Charbonneau, O.C.
Président
Laboratoires Anglo-French Ltée
Ville Mont-Royal, Québec

***Jacques Courtois, c.r.**
Associé
Stikeman, Elliott, Tamaki,
Mercier et Robb
Montréal, Québec

Jean-Louis Gauvin
Actuaire conseil
Pouliot, Guérard Inc.
Outremont, Québec

Philippe Girard
Gestionnaire principal
Département des
investissements en actions
Caisse de dépôt et placement
du Québec
Montréal, Québec

***Jean-A. Guérin**
Vice-président, Planification
Société québécoise d'initiatives
pétrolières (SOQUIP)
Ste-Foy, Québec

***Henri Joli-Cœur**
Président
Société nationale d'assurances
Brossard, Québec

Jean-Jacques Leroux
Président du Conseil
Northern and Central Gas
Corporation Limited
Willowdale, Ontario

Carol Moisan
Président, Directeur général
Keops Construction Inc.
Québec, Québec

Pauline Ouimet
Gouverneur de la
Bourse de Montréal
Montréal, Québec

***Charles Perrault**
Président
Perconsult Limitée
Montréal, Québec

Claude Pichette
Recteur
Université du Québec
à Montréal
Outremont, Québec

**Fiduciaires, agents payeurs
et agents de transfert**

**Obligations de première
hypothèque**

Fiduciaires: Compagnie
Trust Royal, Montréal. Morgan
Guaranty Trust Company
of New York

Agents payeurs: La Banque
Royale du Canada, Montréal
Morgan Guaranty Trust Company
of New York

**Obligations d'hypothèque
générale**

Fiduciaire: La Société Canada
Trust, Montréal

Agent payeur: La Banque
Royale du Canada, Montréal

**Obligations non garanties
subordonnées**

Fiduciaires: Compagnie
Montréal Trust, Montréal.
Chemical Bank, New York

Agents payeurs: La Banque
Royale du Canada, Montréal.
Morgan Guaranty Trust Company
of New York

Obligations non garanties

Fiduciaire: Trust National
Compagnie Limitée, Montréal

Actions privilégiées

Agent de transfert: Compagnie
Montréal Trust, Montréal,
Toronto, Winnipeg, Calgary et
Vancouver

Agent payeur des dividendes:
Compagnie Montréal Trust,
Montréal

Actions ordinaires

Agents de transfert: Compagnie
Montréal Trust, Montréal,
Toronto, Winnipeg, Calgary et
Vancouver.

Citibank N.A., New York

*Membre du Comité exécutif

Table des matières

1	Points saillants de l'exercice 1981	29	Sommaire des données financières trimestrielles
2	Rapport aux actionnaires	30	Statistiques financières et d'exploitation 1977-1981
4	Exploitation		
8	Marketing		
10	Réglementation et Affaires juridiques		
13	Affaires publiques		
14	Ressources humaines		
16	Revue financière		
20	États financiers		
24	Notes aux États financiers		

Points saillants de l'exercice 1981

Exercice terminé le 31 décembre

Bénéfice (en milliers de dollars)	1981	1980
Total des revenus	\$ 408 276	\$ 309 521
Bénéfice de l'exploitation avant frais financiers	33 394	27 242
Bénéfice de l'exercice	13 391	10 063
Bénéfice afférent aux actions ordinaires	11 011	7 614
Fonds générés de l'exploitation	26 069	21 678
Données sur les actions ordinaires		
Fonds générés de l'exploitation par action ordinaire	\$ 1,63	\$ 1,55
Bénéfice par action ordinaire	0,69	0,55
Moyenne pondérée d'actions ordinaires en circulation	16 025 572	13 958 905
Dividendes versés au cours de l'exercice	\$ 6 384	\$ 4 187
Par action	\$ 0,40	\$ 0,30
Pourcentage payé	58%	55%
Valeur aux livres de l'action	\$ 5,66	\$ 5,33
Ventes de gaz		
Total des ventes	10 ⁶ m ³ 2 913	10 ⁶ m ³ 2 708
Industrielles	1 923	1 756
Commerciales	520	459
Résidentielles	470	493
Propriétés, aménagements et équipement		
Additions pendant l'exercice	\$ 51 314	\$ 29 361
Immobilisations brutes	330 916	283 501
Amortissement accumulé	43 909	37 929

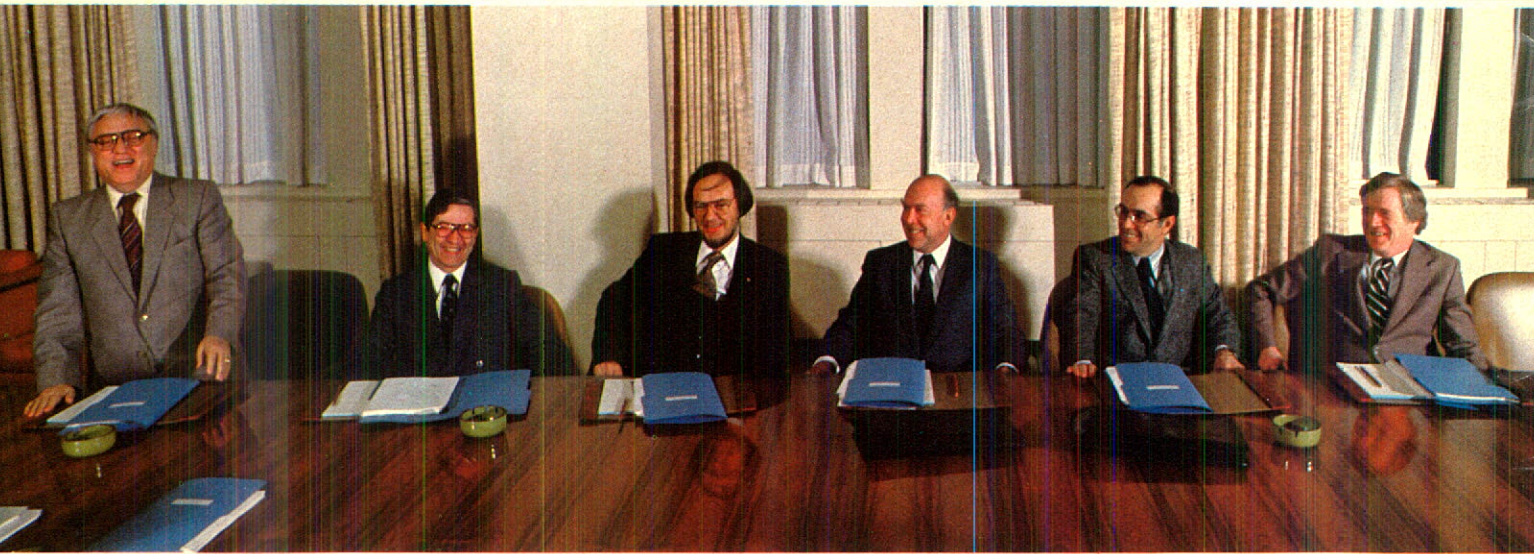
Rapport aux actionnaires

Elle a réalisé des travaux d'envergure et implanté d'importantes réformes administratives. Parmi ces réalisations, se signalent l'organisation de son territoire en trois centres d'exploitation; l'intensification de ses travaux de construction; l'accélération à Montréal du programme de modernisation du réseau et la construction, dans la région de Boisbriand,

Pour sa part, la Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP) annonçait son intention de porter progressivement sa participation dans la Compagnie, en 1982, à un niveau qui se situe entre 20 et 30 p. cent du capital-actions de Gaz Métropolitain.

En mars également, à la suite d'une recommandation de la Régie de l'Électricité et du

Quant au Gouvernement du Canada, après avoir décidé en 1980 de prolonger le gazoduc à l'est du pays, il adoptait, en 1981, une série de mesures visant à accélérer la pénétration du gaz naturel un peu partout au pays. En mai, il implantait à l'échelle nationale un programme de subventions à la conversion des systèmes de chauffage et d'eau chaude du mazout à d'autres formes



La conjoncture énergétique des années 80 offre à Gaz Métropolitain l'occasion de se tailler une place de premier plan sur le marché québécois. Dans cet esprit, la Compagnie s'emploie à mettre en place les mécanismes de gestion et les infrastructures techniques nécessaires pour accélérer son rythme de croissance.

Or, c'est durant les prochaines années que ce rythme de croissance s'accroîtra, face à une importante augmentation de la demande, due à l'effet cumulatif de facteurs tels que les politiques d'incitation gouvernementales, l'existence de très grandes réserves gazières au Canada, l'amélioration des réseaux de transport et de distribution du gaz, l'application de tarifs de développement favorisant de nouveaux approvisionnements gaziers et l'octroi de nouveaux territoires à la Compagnie.

Au cours de 1981, Gaz Métropolitain s'est résolument engagée dans la mise en œuvre de son programme d'expansion.

de sa plus importante conduite d'alimentation et d'un poste de livraison et de détente pour recevoir le gaz naturel du gazoduc TransQuébec & Maritimes. De plus, elle a entrepris la construction, à Saint-Jean-sur-Richelieu, d'un réseau maître de distribution, vu au recrutement accéléré et à la formation de main-d'œuvre, lancé d'importantes campagnes de publicité sur la conversion du mazout au gaz naturel, de même que des campagnes d'information et de relations publiques, et réalisé des financements records, à long terme, de plus de \$60 millions.

Le succès de la Compagnie dans ce nouveau contexte appelle également la mise à contribution des principaux intervenants dans le dossier énergétique, en particulier les gouvernements québécois et canadien. Des pas importants en ce sens ont été faits en 1981.

Le 30 mars, la Caisse de dépôt et placement du Québec portait à 56 p. cent la part de ses droits de vote dans Gaz Métropolitain.

Gaz du Québec, le Gouvernement du Québec octroyait de nouveaux territoires à Gaz Métropolitain. La Compagnie a désormais accès à plus de 65 p. cent du marché potentiel du gaz naturel au Québec.

La politique énergétique du Gouvernement du Québec vise principalement la sécurité d'approvisionnement en matière d'énergie, en privilégiant notamment une pénétration largement accrue du gaz naturel dans tous les secteurs de consommation aux dépens des produits pétroliers.

Dans son budget du début de 1981, le Gouvernement du Québec annonçait son intention d'abolir la taxe de vente sur le gaz naturel. La mise en application de cette mesure améliorerait la position concurrentielle du gaz naturel dans les secteurs résidentiel et commercial, secteurs où la Compagnie a réalisé une percée significative.

d'énergie, en indiquant sa nette préférence pour le gaz naturel. En septembre, après entente avec les provinces productrices, le Gouvernement fédéral confirmait son intention de voir le prix de gros du gaz naturel se situer à environ 65 p. cent de celui du pétrole brut, dès le début de 1982, et de s'y maintenir par la suite jusqu'en 1986.

Le 1^{er} novembre 1981, le Gouvernement fédéral annonçait un programme de subventions qui vise à favoriser la rentabilité de certaines extensions des réseaux gaziers.

Plus récemment, en janvier 1982, le Ministre de l'Énergie du Gouvernement fédéral rendait public un énoncé de politique sur la tarification du gaz naturel acheté par les distributeurs, confirmant son intention de favoriser l'implantation du gaz naturel dans les marchés de l'Est. La nouvelle tarification fixe jusqu'en 1986 des prix avantageux pour le gaz naturel par rapport à l'huile brute, contribue à la viabilité commerciale des sociétés qui s'occupent du transport du gaz

et permet de favoriser l'expansion des marchés pour les distributeurs.

Toutes ces décisions ont nettement amélioré la position du gaz naturel face aux produits pétroliers, dans presque tous les secteurs de consommation, sauf dans ceux qui utilisent l'huile lourde, où la concurrence devrait demeurer vive jusqu'à la mise en œuvre, entre autres

Compagnie pourra réaliser, en 1982, son objectif de 15 000 nouveaux raccords.

Quant aux ventes totales de la Compagnie, elles ont atteint le nouveau sommet de 2 913 10⁶m³, comparativement à 2 708 10⁶m³ en 1980, soit une augmentation de 7,6 p. cent. La Compagnie a investi en nouvelles immobilisations \$51 314 000, soit une augmentation de 75 p. cent par

Malgré la conjoncture économique défavorable, Gaz Métropolitain a accentué son rythme de croissance, ce qui représente un élément significatif dans la relance économique du Québec.

En 1982, Gaz Métropolitain entend investir près de \$150 000 000, et les travaux qui en découleront devraient se traduire par une importante

3



mesures, du projet de valorisation des huiles lourdes envisagé présentement par cinq raffineries de Montréal et SOQUIP. Dans l'intervalle, certaines mesures à caractère temporaire devront être appliquées par les gouvernements afin de diminuer les surplus d'huiles lourdes. La Compagnie continue de faire des représentations en ce sens auprès des gouvernements concernés.

Quant au public, il n'est pas demeuré indifférent aux diverses mesures d'incitation ni au programme de conversion de Gaz Métropolitain. Il a bien accueilli les programmes de publicité et d'information de la Compagnie, en signalant son intérêt et son désir d'utiliser le gaz naturel.

Malgré les retards occasionnés par le long conflit qui a opposé soudeurs et entrepreneurs en construction durant une bonne partie de l'année, Gaz Métropolitain a procédé à l'installation d'un nombre record de branchements en 1981. En effet, en fin d'année, près de 4 000 nouveaux clients avaient été ajoutés au réseau. Ce succès permet de croire que la

rapport aux chiffres de 1980. Le bénéfice net afférent aux actions ordinaires a été de \$11 011 000, comparativement à \$7 614 000, alors que le nombre d'actions en circulation passait de 13 958 905 à 17 958 905. Malgré cette amélioration, les bénéfices de la Compagnie sont demeurés néanmoins insuffisants et en deçà du rendement que ses actionnaires sont en droit d'attendre.

Cependant, les récentes décisions rendues par la Régie de l'Électricité et du Gaz, et tout particulièrement l'acceptation, au début de février 1982, de la demande d'augmentation provisoire de tarifs de l'ordre de \$33 000 000 laissent entrevoir un taux de rendement possible de 18,5 p. cent sur l'avoir moyen des actionnaires ordinaires, et permettent de croire que la Compagnie pourra désormais compter sur un meilleur équilibre financier pour réaliser ses programmes d'expansion et assurer à ses actionnaires un rendement intéressant.

augmentation de ses ventes de gaz naturel, de l'ordre de 15 p. cent.

La Compagnie entend faire en sorte que le gaz naturel soit progressivement disponible dans l'ensemble du territoire qu'elle dessert. À cette fin, elle compte sur l'appui et le savoir-faire de ses employés, qu'elle tient à remercier pour la contribution qu'ils ont de nouveau apportée à son essor en 1981.

Au début de l'exercice, Gaz Métropolitain a renouvelé sa convention collective avec les représentants aux ventes. Des négociations sont en cours en vue du renouvellement de la convention des employés manuels.

Au cours de la dernière année, messieurs Jean F. Béique, Jean-Baptiste Bergevin, Richard Boivin, Jean-Louis Gauvin, Philippe Girard, Jean-A. Guérin, Henri Joli-Cœur et Carol Moisan sont entrés au Conseil d'administration de Gaz Métropolitain. De formation et de milieux diversifiés, ces nouveaux collaborateurs ont apporté à la Compagnie qualité et compétence.

La Compagnie désire également faire part de son appréciation aux membres démissionnaires du Conseil, messieurs Edward G. Battle, Jacques Beauchamp, Jean Béliveau, Wilbrod Bherer, C.M., c.r. et Edmund C. Bovey, C.M.

En janvier 1982, le Président, monsieur Jacques Beauchamp, a quitté Gaz Métropolitain. La Compagnie tient à lui exprimer toute sa reconnaissance pour ses trente-sept années de loyaux services. Monsieur Jean-Baptiste Bergevin a accédé au poste de Vice-président en septembre 1981.

Au nom du Conseil d'administration,
Le Président du Conseil,

J. Courtois
Jacques Courtois

Le Vice-président,

J. Bergevin
Jean-Baptiste Bergevin

Montréal, le 15 avril 1982

Exploitation

D'ici cinq ans, Gaz Métropolitain prévoit ajouter 85 000 nouveaux abonnés à ses 158 000 clients actuels, la plupart devant être ajoutés au réseau durant les trois prochaines années. Afin d'atteindre cet objectif, la Compagnie a conçu et lancé *Gestion 80*, soit un projet de restructuration administrative, axée sur la décen-

Une conduite en plastique est insérée dans une conduite en fonte. En fin de journée, elle fournira déjà du gaz naturel aux abonnés. L'installation de conduites de plastique augmente de beaucoup la capacité du réseau.



tralisation et impliquant la majorité de ses services. L'exploitation envisagée se traduira par un accroissement considérable dans les investissements de Gaz Métropolitain, pouvant excéder un milliard de dollars d'ici 1987; la Compagnie estime que ces investissements créeront des retombées dont l'impact dépassera largement l'effet direct des sommes investies.

Ce nouvel essor de Gaz Métropolitain repose en grande partie sur le maintien de rapports étroits avec ses partenaires, que ce soit les fournisseurs, les entrepreneurs en plomberie et en construction, les firmes d'ingénieurs-conseils, les municipalités, les clients industriels, la Caisse de dépôt et placement ou SOQUIP.

La Compagnie compte, dans la mesure du possible, faire

appel à la main-d'œuvre et aux entrepreneurs locaux et acheter des produits fabriqués localement. La présence du gaz naturel exerce un rôle d'attraction pour l'implantation de nouvelles industries qui trouvent avantage à utiliser le gaz naturel dans leurs procédés de fabrication. Les économies pouvant résulter de l'emploi du gaz naturel comme combustible dans l'industrie sont également un facteur bénéfique au maintien et à l'expansion des entreprises.

appareils à chauffage, cette réalisation permettait à la Compagnie de se rapprocher de sa clientèle et de s'adapter aux besoins de ses nouveaux marchés.

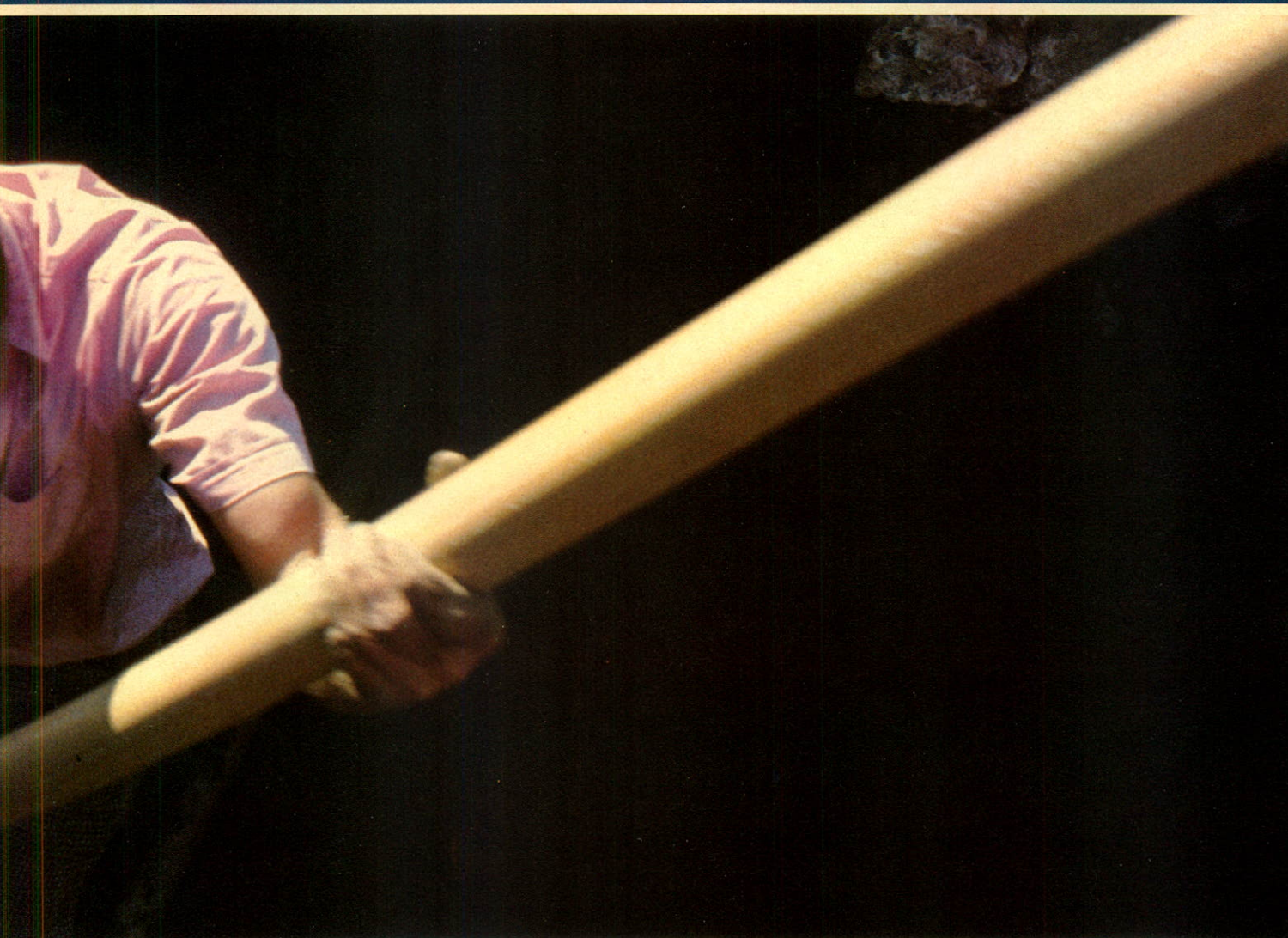
Le réseau de distribution

Au cours de 1981, Gaz Métropolitain a consacré en immobilisations \$51 314 000, soit un

l'amélioration ou au remplacement de 26,7 km de conduites, au coût de \$25 267 242.

À la fin de l'exercice, le réseau de distribution de la Compagnie totalisait 2 771,4 km de conduites, réparties en 1 699 km de conduites d'acier, 931,8 km de conduites de fonte et 140,6 km de conduites de plastique.

5



En 1981, Gaz Métropolitain a consacré \$42 418 000 millions pour l'achat de biens et services. De ce montant, \$26 096 000 millions ont été payés à des entreprises du Québec.

En mai 1981, la Compagnie inaugurait trois centres d'exploitation pour desservir chacune des trois nouvelles régions: Centre, Sud et Nord et, ainsi, donnait corps à la première phase de son processus de décentralisation. Coïncidant avec l'annonce officielle des programmes de conversion des

accroissement de 75 p. cent par rapport à l'année précédente.

Cette augmentation représente les investissements nécessaires à la fourniture de gaz naturel à un plus grand nombre possible de clients sur le territoire de la Compagnie et à l'amélioration de son réseau.

En 1981, Gaz Métropolitain a ajouté au réseau 3 767 nouveaux clients, en construisant 31,8 km de conduites et en installant 2 988 branchements d'immeubles.

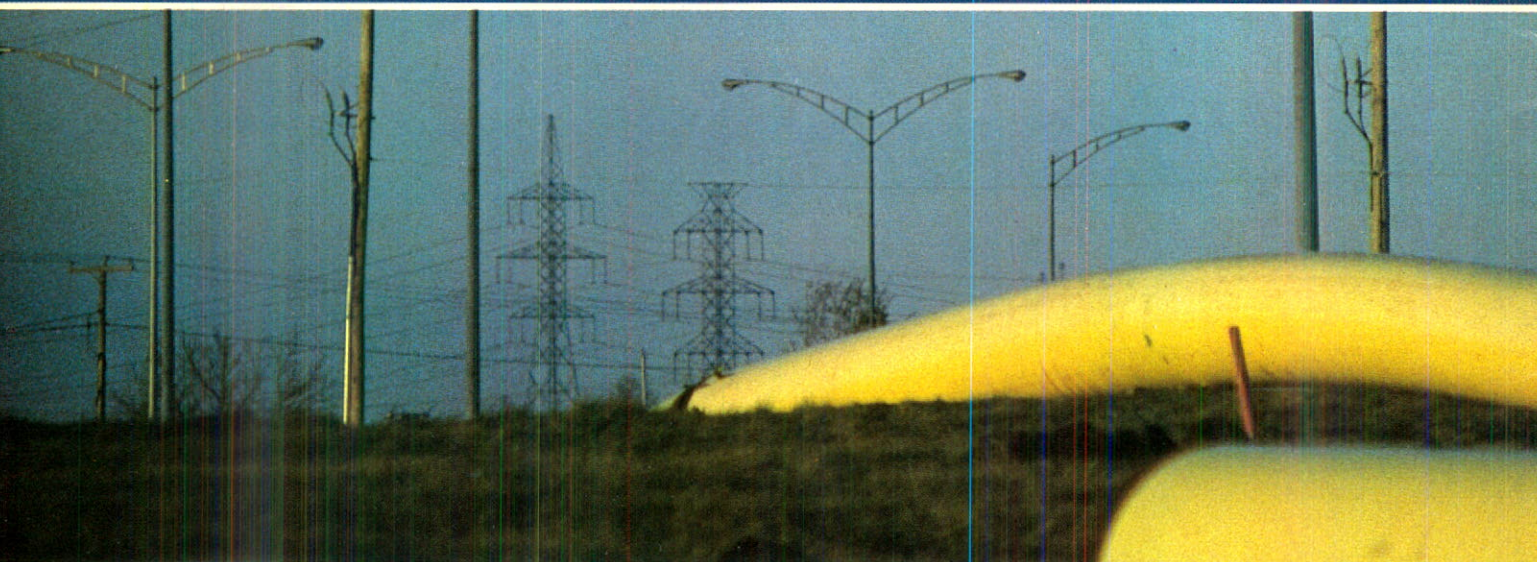
Également en 1981, Gaz Métropolitain a procédé à

À cause du différend entre soudeurs et entrepreneurs du gazoduc et de la rareté de travailleurs spécialisés dans ce secteur, les coûts de construction ont connu une hausse supérieure à l'inflation, les coûts unitaires subissant une augmentation moyenne de 30 p. cent.

Nouveau poste de réception à Boisbriand

Vu l'importance des nouvelles ventes de gaz dans tous les secteurs de son territoire, la Compagnie a négocié de nouveaux contrats d'approvisionnement en gaz naturel à long terme. Une partie de ces volumes sera acheminée par le nouveau poste de réception de Boisbriand.

Gaz Métropolitain étendra ses services à quelque cent municipalités de toutes tailles, soit les 67 municipalités qu'elle dessert actuellement et 23 autres, qu'elle reliera à son réseau au cours des prochaines années.



Le projet de Boisbriand est sans contredit un des plus importants de toute l'histoire de la Compagnie. Seulement pour la première phase, les travaux auront coûté \$13 200 000.

Le poste de réception de Boisbriand augmente de façon très appréciable la capacité du réseau maître de la Compagnie. Vers la fin de 1982, Boisbriand sera le poste de distribution le plus important de Gaz Métropolitain. Il fournira 48 p. cent du total de la capacité annuelle du réseau.

Saint-Jean-sur-Richelieu

La ville de Saint-Jean-sur-Richelieu aura été la première ville à l'intérieur des nouveaux territoires à bénéficier du gaz naturel. La proximité du gazoduc de *TransCanada PipeLines Limited* (TCPL) en direction de l'État du Vermont a permis à la Compagnie de démarrer les travaux dès 1981. Dans un premier temps, les clients industriels et institutionnels qui seront alimentés représentent un volume annuel de 23,2 10^6 m^3 . Gaz Métropolitain y desservira ensuite progressivement les clients commerciaux et domiciliaires. La Compagnie

suivra une procédure semblable pour alimenter les municipalités de son territoire agrandi.

Ce projet de Saint-Jean constitue une première: l'installation à grande échelle de conduites de plastique de fabrication québécoise, par enfouissement direct, permettant des économies de coûts appréciables.

Réserves de gaz naturel

Depuis 1975, l'état des approvisionnements gaziers au Canada s'est considérablement amélioré, passant d'une situation de pénurie à une situation de surplus. Ce changement s'explique par l'importante hausse des prix du gaz naturel survenue depuis lors, permettant un accroissement des activités d'exploration dans les régions traditionnelles de production de gaz naturel au pays.

En effet, l'Office national de l'énergie, le 10 septembre 1981, publiait son rapport sur l'offre et la demande d'énergie au Canada et concluait que, tenant compte de la demande prévue et des réserves actuelles, les approvisionnements devraient suffire jusqu'en 1998.

Une bonne partie du sous-sol canadien susceptible de contenir du gaz naturel demeurant toujours inexploité, l'industrie du gaz naturel estime que les approvisionnements excéderont la demande canadienne bien au delà de l'an 2050. En réalité, le Canada possède d'énormes réserves gazières et on continue d'en découvrir de nouvelles.

Achats et contrats de gaz naturel

En 1981, Gaz Métropolitain a acheté 2 998 10^6 m^3 de gaz naturel, soit une augmentation de 10,7 p. cent, comparative-ment à 1980. TCPL a fourni 87,5 p. cent de ce total, soit 2 622 10^6 m^3 , et *Pan Alberta Gas Ltd. (Pan Alberta)*, 376 10^6 m^3 , ou 12,5 p. cent.

Durant l'exercice, la Compagnie a négocié une augmentation de 1 000 10^3 m^3 au volume souscrit avec TCPL, portant ce dernier à 7 906 10^3 m^3 par jour en 1982. L'entente avec *Pan Alberta* est demeurée inchangée. En 1981, la Compagnie a réussi à atteindre un coefficient d'utilisation des volumes dis-

ponibles de 97 p. cent, comparativement à 95 p. cent l'an dernier.

La Compagnie a également fait un certain nombre de représentations auprès de l'Office national de l'énergie dans des causes touchant l'approvisionnement et la vente du gaz: le nouveau tracé du gazoduc de TCPL depuis North-Bay, Ontario, et la fixation des prix du gaz au Canada.

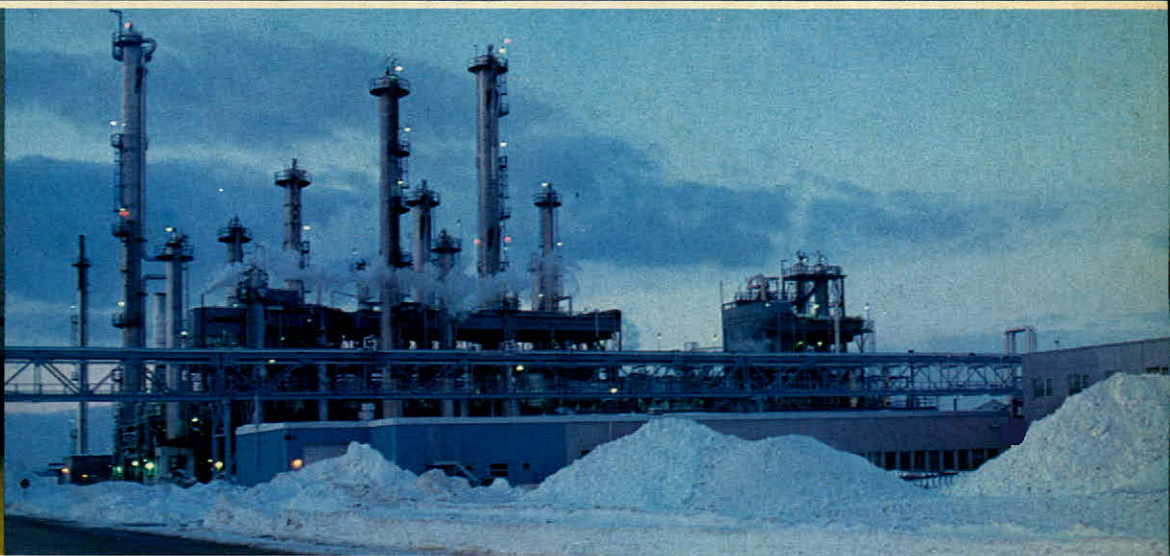
de cette journée, démontrant à nouveau l'utilité et la flexibilité de cette installation. Pendant l'année 1981, la Compagnie a utilisé un total de $47 \cdot 10^6 \text{m}^3$ de gaz naturel liquide.

Coût du gaz

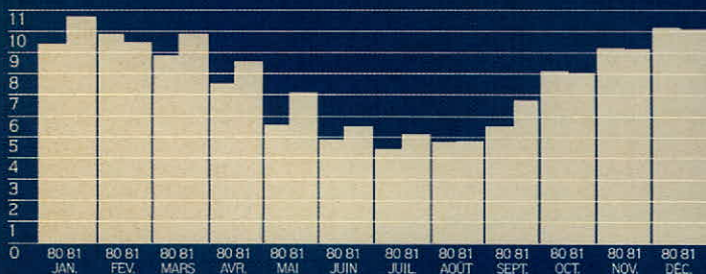
Au cours de 1981, les Compagnies distributrices ont subi des hausses de prix d'achat du gaz. Ces hausses sont dues à la fois à une augmentation de

L'usine de la compagnie BASF, à Laval, fait partie du nombre grandissant d'industries importantes qui utilisent le gaz naturel.

7



Ventes de gaz journalières (10^6m^3)



Stockage du gaz naturel

Afin de permettre à la Compagnie d'améliorer l'utilisation annuelle et saisonnière de ses approvisionnements et de répondre à une demande additionnelle des consommateurs sans hausser les livraisons maximales quotidiennes de ses fournisseurs de gaz naturel, à un coût plus élevé, la Compagnie a retiré de l'inventaire souterrain, selon une entente avec la compagnie *Union Gas*, $145 \cdot 10^6 \text{m}^3$ de gaz naturel au cours de 1981.

De plus, l'Usine de liquéfaction, stockage et regazéification (L.S.R.) de Gaz Métropolitain a fourni $3 \cdot 343 \cdot 10^3 \text{m}^3$ le 4 janvier 1981, le jour de pointe en 1981, soit 25,4 p. cent de la demande

la taxe d'accise et à l'imposition d'une taxe spéciale sur le gaz naturel consommé au Canada, taxe relative à la canadienisation d'entreprises pétrolières. Sauf pour la taxe spéciale, qui est de \$5,30 les 10^3m^3 , ces taxes s'élèvent à \$15,89 les 10^3m^3 .

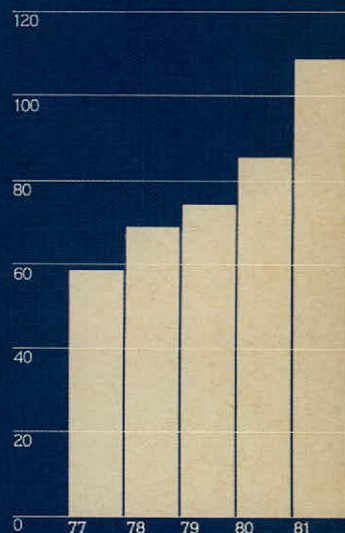
Au 31 décembre 1981, les coûts d'un approvisionnement en service continu acheté de TCPL ou de *Pan Alberta*, tant à Toronto qu'à Montréal, s'élèvent à \$90,80 les 10^3m^3 . En vertu

de l'entente intervenue entre les gouvernements fédéral et albertain le 1er septembre 1981, le prix en vigueur a été haussé de \$8,83 les 10^3m^3 le 1er février 1982 et le sera à nouveau, de \$8,83 les 10^3m^3 , tous les six mois jusqu'en 1986.

Les politiques de tarification gouvernementales, tout particulièrement depuis l'annonce du Programme énergétique national, tendent à favoriser largement la consommation de gaz naturel de préférence au pétrole.

En effet, les énoncés de politique préconisent qu'en plus d'un avantage concurrentiel pour le gaz naturel comparativement au pétrole au cours des prochaines années, un régime de tarification sera mis en vigueur le 1er novembre 1982. Ce régime accordera aux distributeurs de nouvelles modalités quant au paiement de certains coûts de transport et, ainsi, favorisera l'expansion rapide et dynamique des marchés.

Coût du gaz par 10^3m^3 (dollars)

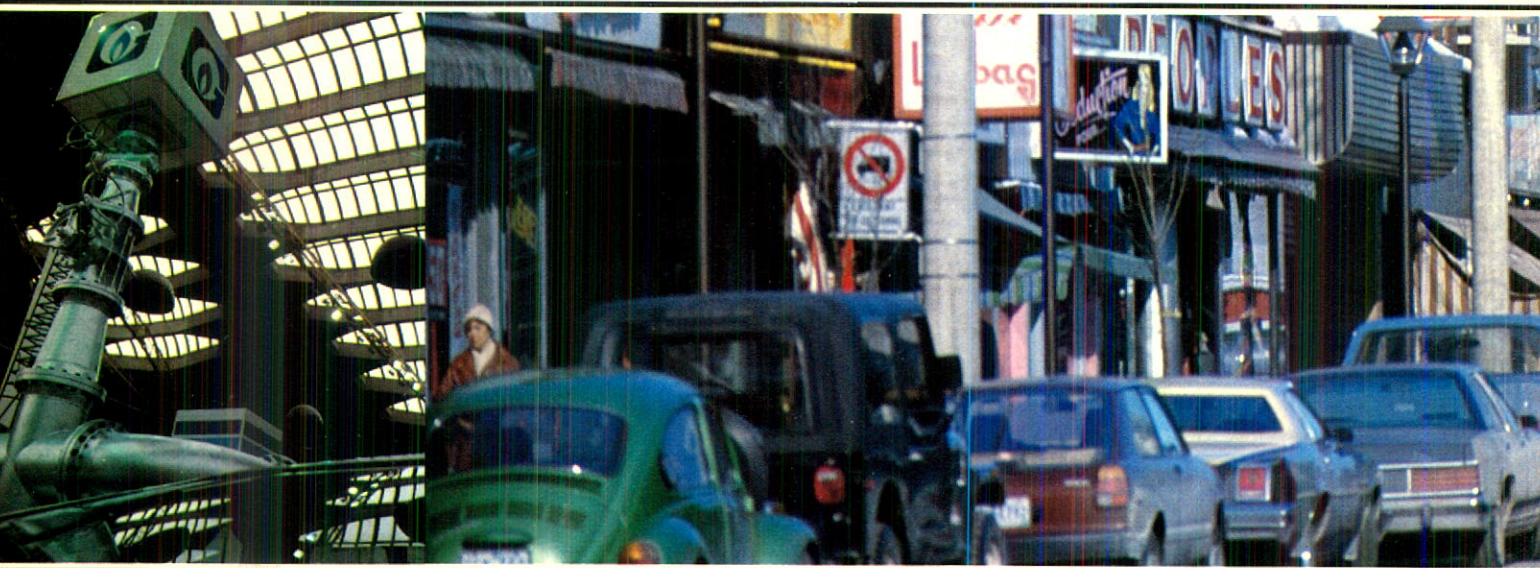


Marketing

Aux campagnes de publicité sont venues s'ajouter des participations à des expositions d'envergure, tels les salons de l'Énergie et de l'Habitation.

La ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, première municipalité à être desservie en gaz naturel dans les nouveaux territoires accordés à la Compagnie. La construction d'un réseau maître permettra d'en alimenter, dans un premier temps, les principales industries et institutions.

La rénovation domiciliaire connaît une recrudescence dans plusieurs secteurs de la région métropolitaine. Les propriétaires profitent des programmes de subventions et de financement pour bénéficier des avantages du gaz naturel à peu de frais au niveau des coûts de conversion.



La croissance des ventes de Gaz Métropolitain a été de 7,6 p. cent en 1981, comparativement à 5,5 p. cent en 1980 et 3,7 p. cent en 1979. Cette progression s'est traduite par la livraison de 2 913 millions de mètres cubes de gaz, dont 2 404 millions de mètres cubes ont été livrés en service continu et 509 millions en service interruptible et saisonnier. Le raccordement de quelque 4 000 nouveaux clients n'a pu être effectué que durant les derniers mois de l'année; leur effet sur les ventes de la Compagnie en 1981 n'a donc été que partiel, le plein impact devant se faire sentir en 1982. Quant à l'ensemble des engagements pris en 1981, ils représentent une consommation annuelle de $274,6 \text{ } 10^6 \text{ m}^3$. Aux secteurs commercial, institutionnel et industriel, les nouveaux contrats se traduiront par des ventes de $176,6 \text{ } 10^6 \text{ m}^3$ par année, tandis qu'au résidentiel, les nouvelles ventes représenteront $60,7 \text{ } 10^6 \text{ m}^3$ annuellement. Au secteur de la grande entreprise, les nouveaux clients, ajoutés aux volumes supplémentaires accordés aux entreprises faisant déjà usage du gaz, représentent des ventes annuelles de $37,3 \text{ } 10^6 \text{ m}^3$.

Le Programme énergétique national annoncé à l'automne 1980 a pris effet au printemps 1981 par l'implantation du Programme canadien de remplacement du pétrole, qui octroie aux consommateurs une subvention à la conversion au gaz naturel. En septembre 1981, l'entente fédérale/albertaine conférait au gaz naturel, au niveau du prix payé par le distributeur, un avantage de l'ordre de 35 p. cent par rapport au pétrole brut.

Les énoncés de politique énergétique québécoise et, en particulier, l'annonce par le Ministre des Finances de l'abolition prochaine de la taxe de vente sur le gaz naturel, signalaient le rôle accru que doit jouer le gaz naturel dans le bilan énergétique du Québec. Concurrentement, un changement perceptible s'amorçait dans le public vers un examen plus objectif de l'option gaz naturel et des avantages inhérents à cette forme d'énergie.

C'est dans ce contexte fort positif que la stratégie marketing de l'entreprise était précisée et mise en application.

Une campagne publicitaire multi-média lancée au printemps venait étayer les diverses démarches entreprises par la Compagnie pour réaliser la première étape de son plan de développement. Le différend entre les soudeurs du secteur *pipeline* et les entrepreneurs amenait la Compagnie à modifier la teneur de ses messages publicitaires en cours d'année pour maintenir l'intérêt du public pour le gaz naturel et à redoubler d'efforts à l'automne pour effectuer rapidement le plus grand nombre possible de raccordements.

Commercialisation

La planification marketing permet à la Compagnie de cerner son potentiel de croissance et de prévoir la réalisation progressive de ses objectifs, tout en tenant compte des possibilités qu'offre le marché et des ressources humaines et financières de Gaz Métropolitain. Déterminée à obtenir un accroissement marqué de sa clientèle, en particulier au secteur domiciliaire, la Compagnie a instauré son propre programme de

subventions à la conversion pour tous les secteurs de marché, en complément de celui du Programme énergétique national. Ce programme offre aux consommateurs la possibilité de bénéficier des avantages du gaz naturel à peu de frais au niveau des coûts de conversion.

s'assurait d'atteindre ses objectifs de ventes immédiats en s'adressant à la clientèle adjacente à son réseau.

Les messages publicitaires, appuyés par des kiosques d'information dans de grands centres commerciaux, avaient pour thèmes le confort, l'avantage économique du gaz naturel et les programmes de subventions à la conversion.

le gaz naturel — l'électricité demeure un concurrent de taille. Toutefois, la philosophie tarifaire à l'égard de l'électricité adoptée par le Gouvernement québécois, qui s'est traduite par une hausse importante des prix de l'électricité, renforce la position du gaz naturel.

Quant aux secteurs de la petite et moyenne entreprises qui font usage d'huile légère, ils sont

9



Les appels reçus par le *Centre de renseignements* ont permis d'identifier les secteurs géographiques où l'intérêt pour le gaz est le plus manifeste et de mieux répondre aux demandes du marché.

Le groupe de gestion des programmes commerciaux s'est vu confier la tâche de traiter toutes les demandes de subventions à la conversion, aussi bien celles relatives au programme fédéral, dont l'administration a été confiée à la Compagnie, que celles générées par son propre programme.

Gaz Métropolitain a choisi d'impliquer directement les entrepreneurs en plomberie dans la vente auprès de sa clientèle.

En 1981, plus de 500 employés d'entreprises participantes ont profité des cours de formation offerts par la Compagnie.

Publicité

La conjoncture nouvelle au printemps de 1981 a fourni une occasion unique de présenter le gaz naturel à des nouveaux marchés composés largement de la clientèle résidentielle, que la Compagnie a tenu à sensibiliser à la venue du gaz naturel. Tout en préparant l'avenir, la Compagnie

Face aux problèmes de la construction, cette campagne promotionnelle faisait place par la suite à des messages institutionnels qui, tout en maintenant la visibilité de la Compagnie, informaient le public de la situation et soutenaient l'intérêt du consommateur pour une conversion en 1982.

Tarification

De concert avec les efforts de commercialisation, la politique de Gaz Métropolitain en matière de tarification vise à conserver une marge concurrentielle favorable au gaz naturel, comparativement aux autres formes d'énergie.

Conséquence de la Politique énergétique en matière de fixation du prix du gaz naturel par rapport au pétrole brut, l'avantage concurrentiel du gaz sur le mazout s'est accru dans la plupart des secteurs de marché, à l'exception du secteur des grandes entreprises utilisatrices de l'huile lourde, avec lequel le gaz naturel continue d'être en concurrence serrée.

Dans le secteur résidentiel, où le gaz jouit d'un avantage marqué par rapport au mazout — avantage qui sera consolidé par l'abolition prochaine de la taxe de vente sur

les marchés cibles les plus attrayants pour le gaz naturel qui jouit d'un avantage concurrentiel certain. La Compagnie entend agir de façon à lui conserver cet avantage.

Perspectives

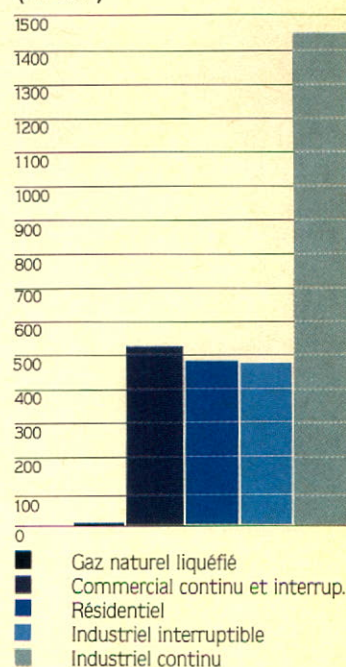
Les résultats obtenus et les moyens mis en place en 1981 permettent à Gaz Métropolitain d'aborder avec confiance l'année 1982. Elle prévoit l'addition de quelque 15 000 nouveaux clients, dont la consommation annuelle atteindra 444 10⁶m³.

D'ici les cinq prochaines années, la Compagnie entend réaliser près de 80 p. cent de ses objectifs de pénétration du marché.

L'information du public consommateur et des entreprises associées à l'industrie du gaz demeure une activité majeure de la Compagnie.

De nombreux projets, dont le renforcement du réseau et le service de nouvelles municipalités, sont en bonne voie; ils donneront accès au gaz naturel à un nombre grandissant de consommateurs, conformément à l'objectif d'accroître la part du gaz naturel dans le bilan énergétique québécois.

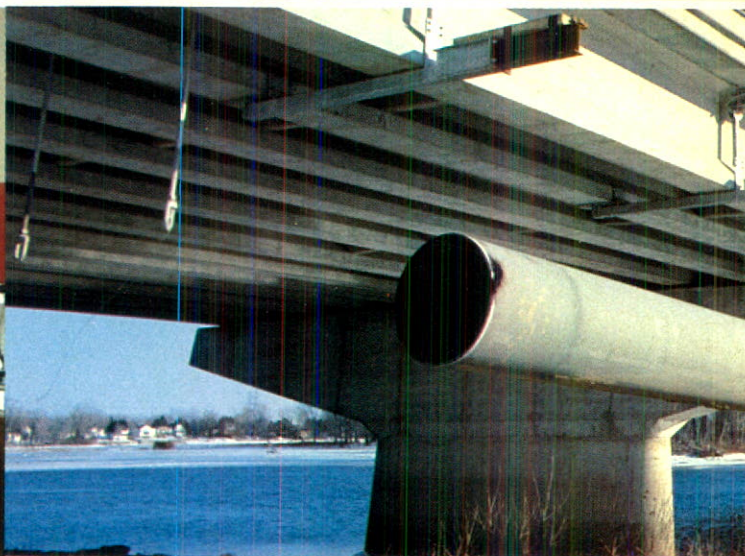
Ventes de gaz 1981 (10⁶m³)



Réglementation et Affaires juridiques

Gaz Métropolitain, en tant qu'entreprise distribuant du gaz naturel par voie de canalisations, est soumise au pouvoir de surveillance et de contrôle de la Régie de l'Électricité et du Gaz du Québec. Au cours de l'année, la Régie s'est penchée sur plusieurs requêtes de la Compagnie concernant la fixation de tarifs pour la vente et la distribution du gaz, l'autorisation de modalités de financement et diverses demandes de principes réglementaires.

Le long de l'autoroute 13, le gazoduc passe à même le pont Vachon sur la rivière des Mille-Îles.



Le 8 mai 1981, la Régie de l'Électricité et du Gaz du Québec reconnaissait, comme activité d'entreprise de gaz, le programme de participation de la Compagnie à des frais de conversion d'appareils et lui permettait ainsi de récupérer les frais relatifs à ce programme par le biais de sa tarification. Le 16 juillet 1981, la Régie a autorisé la Compagnie à procéder à l'extension de son réseau de distribution de gaz dans la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour y desservir, initialement, les clients des secteurs industriel, commercial et institutionnel.

En matière de fixation de tarifs, la Compagnie a déposé, en janvier 1981, une mise à jour du dossier présenté l'année précédente, en utilisant une période d'examen plus récente, soit l'année-témoin historique terminée le 31 décembre 1980. En mars 1981, la Régie accordait à la Compagnie, sur une base provisoire, une augmentation de l'ordre de \$7 400 000 et, en juillet 1981, elle rendait sa décision permanente en y ajoutant cette fois un revenu additionnel de \$3 200 000.

Dans cette décision, la Régie a fixé son calcul de la rémunération devant s'appliquer à l'avoir moyen des actionnaires ordinaires et a ainsi établi à 16,44 p. cent le taux effectif de rendement que ceux-ci devaient atteindre. L'exclusion du coût des emprunts à court terme dans la structure du capital pour la définition du

taux de rendement ne devait cependant rendre possible qu'un taux de rendement effectif, sur une base annuelle, d'environ 14,5 p. cent.

De plus, en date du 12 mars 1982, la Régie, par son ordonnance G-283, a accueilli en partie la demande de la Compagnie concernant l'adoption d'éléments correctifs lui permettant de reporter certains frais de l'exercice 1981 à l'exercice 1982.



En 1981, la Régie a modifié son approche dans l'examen des requêtes en matière de fixation de tarifs de la Compagnie, ce qui a entraîné des décisions qui devraient lui assurer une meilleure stabilité financière et l'aider à bien remplir son mandat, tout en permettant la possibilité d'atteindre un rendement raisonnable sur l'avoir de ses actionnaires.

Après une demande de la Compagnie de procéder à l'étude du concept de l'année-témoin projetée pour les fins de la détermination des tarifs de vente de gaz, ainsi qu'à l'emploi de mécanismes destinés à en faciliter l'utilisation, la Régie tenait une série d'audiences informelles afin d'examiner ces nouveaux principes qui serviraient principalement à réduire les délais réglementaires.

Le 8 décembre 1981, la Régie approuvait ce concept de l'année-témoin projetée et autorisait la Compagnie à l'utiliser dès 1982 dans les causes de tarifs, afin de réaliser le double objectif de stabiliser ses résultats financiers et de mieux fixer les tarifs applicables aux usagers, dans un contexte d'expansion du gaz naturel au Québec. Pour atteindre ces fins, la Régie a aussi autorisé la Compagnie à utiliser certains autres mécanismes, dont l'emploi d'un compte régulateur pour aplanir les fluctuations de revenus causées par les variations de la température d'une année à l'autre et l'inclusion, au mécanisme déjà en place de récupération des augmentations du coût du gaz, de dépenses subies en cours d'exercice et dues, entre autres causes, à des décisions gouvernementales imprévues.

Afin de pourvoir à ses besoins en revenus pour l'année 1982, la Compagnie demandait à la Régie, vers la fin de l'année

1981, une augmentation tarifaire basée sur l'année-témoin projetée 1982, requérant la Régie d'approuver, outre le plan d'ensemble de ses nouvelles immobilisations prévues pour 1982, une augmentation tarifaire de l'ordre de \$38 000 000, dont \$33 000 000 sur une base provisoire à compter du 1er janvier 1982.

Ces revenus additionnels étaient requis pour permettre à la Compagnie de réaliser son programme de vente, qui prévoit le raccordement de 15 000 nouveaux clients, pour un coût en immobilisations de l'ordre de \$150 000 000, tout en cherchant à réaliser un rendement effectif sur l'avoir des actionnaires de 18,5 p. cent.

D'importants transporteurs aériens de l'aéroport de Dorval, dont Québecair, vont convertir sous peu au gaz naturel les systèmes de chauffage de leurs installations.



À la suite de l'ordonnance G-277 du 29 janvier 1982, la Compagnie a vu sa demande acceptée par la Régie et cela, à compter du 1er janvier 1982. Cette augmentation représente 6 p. cent de ses revenus bruts prévus en 1982. Par l'utilisation d'une année-témoin projetée et la mise en vigueur de l'augmentation en temps opportun, cette décision élimine, à toutes fins pratiques, tout délai réglementaire en 1982.

Ces majorations provisoires resteront en vigueur jusqu'à ce que la Régie ait statué de façon finale sur la requête en augmentation permanente de tarifs.

Gaz Métropolitain estime que cette décision de la Régie constitue une étape importante pour le développement de la Compagnie, lui permettant de s'engager dès maintenant dans ses programmes d'expansion dans un contexte énergétique nouveau, qui privilégie le gaz naturel.

Affaires juridiques

Faisant suite aux mesures prises en 1981 par les gouvernements fédéral et provincial pour favoriser la pénétration du gaz naturel au Québec, la Compagnie a intensifié ses interventions auprès des deux niveaux de gouvernement aux fins de suggérer diverses modifications législatives de nature à stimuler l'intérêt de sa clientèle actuelle et future, et celui de ses actionnaires et investisseurs.

Des mémoires ont également été soumis aux autorités compétentes aux fins de faciliter la mise en place des infrastructures essentielles à la croissance de son réseau.

D'ici la fin de l'été 1982, la Compagnie entend régler de façon définitive le problème posé par des déversements de matières polluantes à même le terrain occupé jusqu'en 1977 par l'usine de production de coke située à Ville LaSalle.

Bien qu'elle ne soit pas l'auteur de tels déversements et que, légalement, elle ne s'estime aucunement responsable de cet incident, la Compagnie est d'avis qu'elle doit continuer d'assumer ses responsabilités sociales et de collaborer avec les autorités pour résoudre ce problème.

Affaires publiques

En 1981, les Affaires publiques ont assuré la logistique de visites industrielles qui ont permis à des groupes tels la Caisse de dépôt et placement, les membres du Conseil de Gaz Métropolitain, la Société québécoise d'initiatives pétrolières et la Régie de l'Électricité et du Gaz, ainsi qu'à de hauts fonctionnaires de la Direction générale de l'Énergie de visiter les installations de Gaz Métropolitain et de se familiariser avec son mode d'exploitation.

La campagne de publicité institutionnelle *Le gaz naturel, une belle énergie* a eu un impact certain sur l'opinion publique dans la région métropolitaine et les appels reçus par le *Centre de renseignements* de Gaz Métropolitain ont permis d'identifier les secteurs géographiques où l'intérêt pour le gaz est le plus manifeste.

13



En 1981, les Affaires publiques ont mis l'accent sur l'aspect *information* des publics internes et externes, en fonction des grands événements de l'année: québéçisation de l'entreprise, agrandissement du territoire et division de celui-ci en trois centres d'exploitation, et accueil très favorable du public aux campagnes de publicité incitatives à la conversion.

Des campagnes d'information ont été menées à la suite du conflit des soudeurs, pour inciter la population à continuer de s'intéresser au gaz naturel et à communiquer avec la Compagnie pour lui permettre de mieux planifier son activité en 1982 et s'intégrer pleinement à son milieu, particulièrement sur le plan régional. Le journal de la Compagnie, *Le Gazetier*, a paru quatre fois et le programme quotidien d'information téléphonique *Info-Tel* a été poursuivi tout au cours de l'année.

Les Affaires publiques ont établi des contacts fructueux avec la presse régionale, ainsi qu'avec différents paliers de gouvernements, services publics et entreprises, principalement à l'occasion de l'inauguration des bureaux de Gaz Métropolitain à Laval et à Greenfield-Park, dans le cadre de la décentralisation de l'activité de la Compagnie.

Publicité institutionnelle

La publicité institutionnelle diffusée par les média écrits et électroniques, en particulier la campagne *Une belle énergie*, a eu un impact certain sur l'opinion publique dans la région métropolitaine. L'essentiel des messages voulait rappeler au public que le gaz naturel sera bientôt disponible, que la Compagnie planifie ses travaux à partir des demandes qu'elle reçoit de ses futurs clients et qu'elle prévoit une accélération de ses programmes en 1982.

Au cours de l'année qui vient, sur le plan de la communication externe, l'activité des Affaires publiques sera encore plus axée sur l'information régionale — Gaz Métropolitain devant

projeter une image dynamique dans les territoires où elle compte étendre son réseau — en situant la Compagnie dans l'esprit du public, en précisant son rôle et sa sphère d'activités parmi les autres entreprises distributrices d'énergie.

Cette action est d'autant plus nécessaire que Gaz Métropolitain est maintenant une entreprise québécoise, solidement implantée dans son milieu depuis vingt-cinq ans. Un programme de rencontres avec les autorités régionales, des conférences de presse et l'utilisation des autres supports à la communication permettront à l'entreprise de bien informer ses principaux publics et d'accroître sa présence dans l'ensemble de son territoire.

L'information interne demeure une activité majeure puisqu'aucune entreprise ne saurait progresser sans l'appui de son personnel: en 1982, les Affaires publiques augmenteront la fréquence de publication du journal *Le Gazetier*. Quant à *Info-Tel*, le journal d'information téléphonique, il accordera plus d'importance à la vie quotidienne de la Compagnie. De même que pour *Le Gazetier*, un plus grand nombre d'employés, provenant de tous les milieux de la Compagnie, seront mis à contribution dans sa préparation.

Ressources humaines

Gaz Métropolitain a poursuivi ses programmes de formation avec d'autres entreprises du Québec et a dispensé des cours spécialisés à l'intention des entrepreneurs en plomberie de la région de Montréal.



Au 31 décembre 1981, Gaz Métropolitain comptait 1 202 employés, comparativement à 1 044 à la même date un an plus tôt. Une telle augmentation des effectifs de la Compagnie nécessite des mécanismes de sélection, d'embauchage, de rémunération, de formation, de santé et de sécurité au travail capables d'assurer la mise à contribution des nouveaux employés dans les délais les plus courts. Les Ressources humaines jouent donc un rôle de tout premier plan dans la réalisation des projets d'expansion de la Compagnie, particulièrement en ces années de croissance prononcée, où les effectifs continueront d'augmenter à un rythme accéléré.

Le Bureau d'emploi

L'importance de Gaz Métropolitain comme agent économique grandit dans le secteur de la main-d'œuvre québécoise, principalement pour les postes reliés à l'ingénierie, la construction, le marketing, les services à la clientèle et l'informatique.

La croissance de la Compagnie exige un nouvel apport de main-d'œuvre qualifiée. Gaz Métropolitain a d'abord fait appel à son propre personnel mais a dû, aussi, accélérer son programme de recrutement à l'extérieur.

Le Bureau d'emploi a traité quelque 8 000 offres de service, pour combler les emplois générés par l'expansion de la Compagnie.

Enfin, une nouvelle section sera affectée en 1982 à la prévision systématique des besoins de la Compagnie en matière de main-d'œuvre, tant du point de vue qualité de celle-ci que du point de vue quantité.

Avantages sociaux et relations de travail

Gaz Métropolitain gère maintenant l'ensemble de ses programmes d'avantages sociaux auxquels elle participait, jusqu'à la prise de contrôle par la Caisse de dépôt et placement du Québec, avec les autres sociétés du groupe *Norcen*.

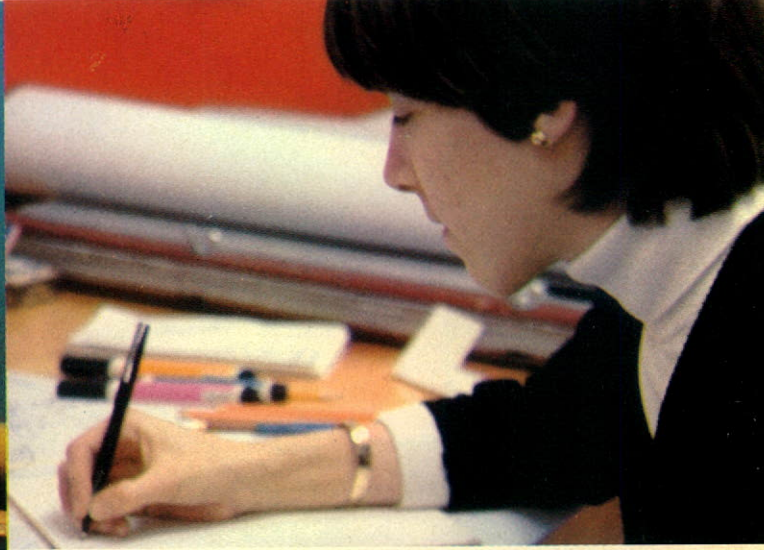
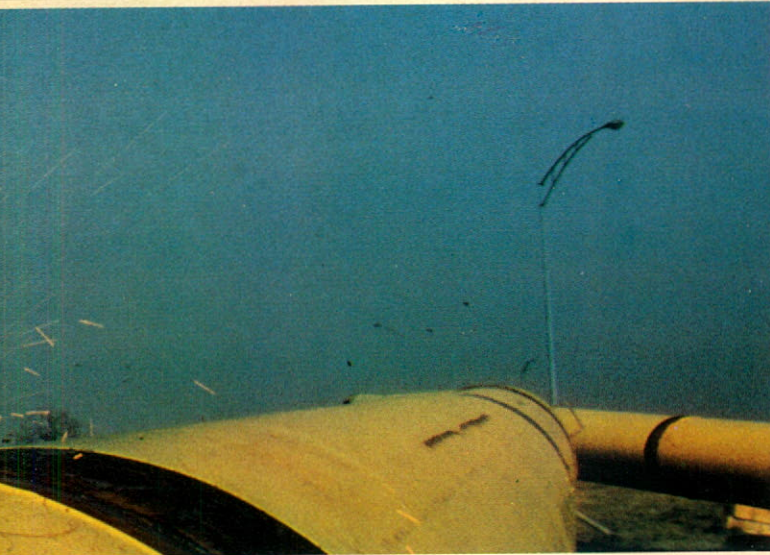
Au début de 1981, la Compagnie a renouvelé pour une durée de deux ans sa convention collective avec les représentants aux ventes.

Elle a amorcé les négociations en vue du renouvellement de la convention collective des employés manuels, expirée à la fin de septembre 1981.

De concert avec les syndicats impliqués, la Compagnie a également procédé au cours du dernier exercice à la régionalisation de son activité, réorganisé plusieurs de ses services et créé un bon nombre d'emplois.

Afin de combler les nouveaux postes qu'exige sa croissance, Gaz Métropolitain recrute un nombre grandissant de spécialistes pour les emplois reliés à l'ingénierie, la construction, le marketing, le service à la clientèle et l'informatique.

15



La sécurité au travail

Gaz Métropolitain a également préparé la restructuration de son service de sécurité au cours de 1981, tout en maintenant ses programmes de formation et de prévention.

Le Service de la prévention a aussi analysé les implications de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, en prévision de son implantation prochaine, et a débuté l'élaboration d'un programme d'amélioration du milieu de travail.

La formation

Dans un environnement influencé par la régionalisation, les additions et mutations de personnel et l'expansion du réseau, Gaz Métropolitain a poursuivi ses programmes de formation et d'information destinés aux nouveaux employés. Avec d'autres entreprises du Québec, elle a participé à l'élaboration d'un programme de formation en gestion, en collaboration avec le *Centre International de Recherche et d'Études en Management* (CIREM) et s'est impliquée dans la mise sur pied de cours à l'intention des entrepreneurs en plomberie de la région métropolitaine.

Le Service de santé

La Compagnie met à la disposition de ses employés un service de santé qui dispense les soins médicaux d'urgence et procède aux examens de pré-emploi. En 1981, le Service a élaboré un programme d'examen médical à l'intention de tous les employés de la Compagnie, quel que soit leur âge. Axé sur la prévention et le dépistage, ce programme vise à assurer le maintien d'une bonne santé chez les employés par un examen médical périodique. Il a été mis à exécution dès janvier 1982.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Résultats financiers

Le bénéfice de l'exercice 1981, même s'il se compare avantageusement à celui des dernières années, n'en demeure pas moins insuffisant et en deçà du rendement que Gaz Métropolitain devrait normalement atteindre.

Le bénéfice net afférent aux actions ordinaires s'est établi à \$11 011 000, soit \$0,69 l'action, comparativement à \$7 614 000 en 1980, soit \$0,55 l'action.

Ce bénéfice correspond à un rendement de 12,5 p. cent, soit 3,9 p. cent de moins que les 16,4 p. cent autorisés jusqu'ici par la Régie de l'Électricité et du Gaz.

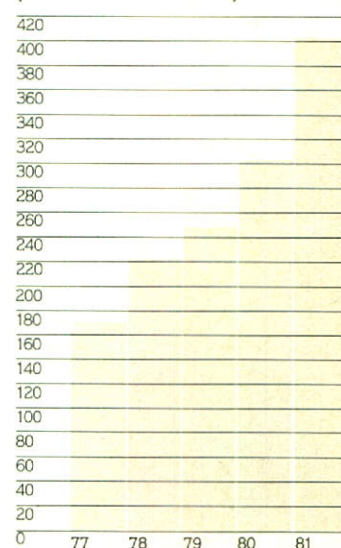
Malgré une hausse des ventes due à l'acquisition de nouveaux clients, une température plus élevée que la normale, une hausse des taux d'intérêt, l'exclusion des emprunts à court terme dans le calcul du taux de rendement autorisé, et un retard dans la mise en vigueur des nouveaux tarifs expliquent ce moindre rendement.

Revenu

Le revenu des ventes de gaz a atteint \$404 173 000, comparativement à \$305 738 000 en 1980 et \$250 815 000 en 1979.

Cet accroissement de \$98 435 000 entre 1981 et 1980, et de \$54 923 000 entre 1980 et 1979, provient en partie—\$63 831 000 pour 1981 et \$33 329 000 pour 1980—des hausses du coût du gaz. Quant au solde, il est dû aux augmentations de tarifs en 1980 et 1981, ainsi qu'à une montée des ventes, qui ont atteint $2\,913\,10^6\text{m}^3$ en 1981.

Revenus de ventes de gaz (millions de dollars)



Dépenses

Compte tenu des hausses importantes décrétées par le Gouvernement fédéral, la part du coût du gaz naturel dans les dépenses totales de la Compagnie s'est accrue au cours des dernières années, pour atteindre, en 1981, plus de 85 p. cent.

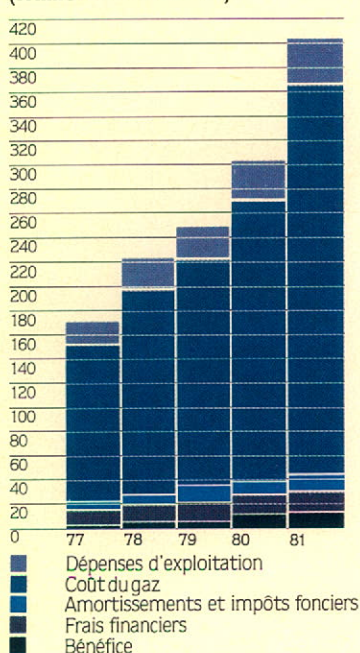


Le coût moyen du gaz est passé de \$74,54 les 10^3m^3 en 1979 à \$86,42 les 10^3m^3 en 1980 et à \$108,73 les 10^3m^3 en 1981. Cette augmentation du coût moyen du gaz, ainsi qu'un accroissement des quantités de gaz achetées, ont causé une hausse sensible des coûts d'achat du gaz qui est passé de \$190 493 000 en 1979 à \$236 072 000 en 1980 et à \$320 439 000 en 1981.

Les frais d'exploitation et d'entretien ont augmenté de 16,8 p. cent en 1981, comparativement à 15,7 p. cent en 1980, passant ainsi de \$28 841 000 en 1979 à \$33 358 000 en 1980 et à \$38 974 000 en 1981.

La hausse des frais d'exploitation et d'entretien en 1981 aurait été plus marquée, si la Régie n'avait pas permis à la Compagnie de reporter et de récupérer sur des exercices financiers subséquents certaines dépenses encourues en 1981 pour permettre la mise en place des structures nécessaires au développement de son territoire. Les dépenses ainsi reportées se chiffrent à \$2 108 000 et représentent une portion des

Revenus et dépenses
(millions de dollars)



coûts reliés à la création de nouveaux emplois et aux programmes de publicité. Ainsi, une augmentation sensible des frais d'exploitation et d'entretien est à prévoir en 1982, alors que ces dépenses seront incluses dans le coût de service de la Compagnie, cette augmentation faisant toutefois partie

des tarifs obtenus sur une base provisoire le 1^{er} janvier 1982.

L'accroissement marqué des frais d'exploitation et d'entretien, au cours des dernières années, résulte, entre autres causes, de l'impact de l'inflation, de l'imputation aux frais d'exploitation de charges considérées antérieurement comme additions à la valeur des propriétés — ces modifications ayant fait l'objet d'ordonnances de la Régie — et de l'augmentation plus rapide de certaines dépenses, telles les mauvaises créances et les redevances à la Régie qui sont fonction des revenus de ventes de la Compagnie.

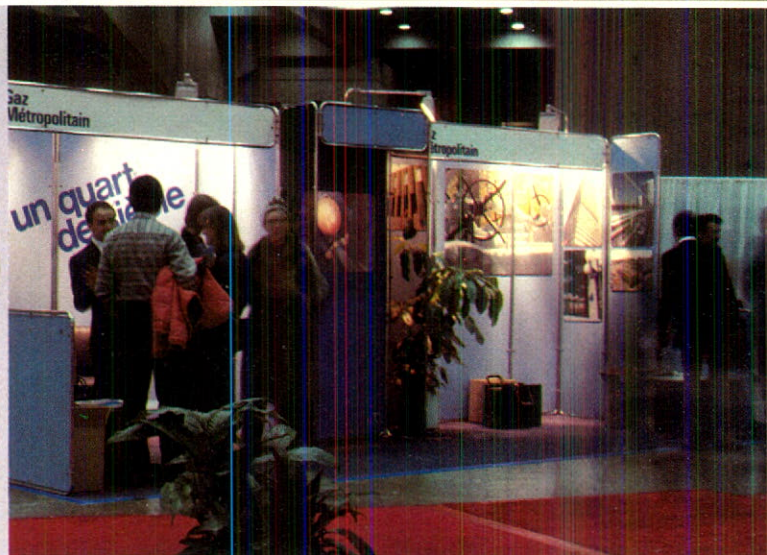
L'amortissement s'est accru de 14,5 p. cent en 1981, comparativement à 10,5 p. cent en 1980 et 30 p. cent en 1979. Pour chacune des années, l'accroissement résulte d'additions aux propriétés, aux aménagements et à l'équipement, et de plus, en 1981, de la décision de la Régie de permettre à la Compagnie de commencer à récupérer dans ses tarifs, sur une période de dix ans, un montant d'impôts sur le revenu reportés de \$8 572 000.

Cette somme avait été enregistrée aux livres en 1977 à titre de réduction d'impôt relative à la perte encourue lors de la cessation de l'exploitation de l'usine de coke à Ville LaSalle. L'application de taux individuels d'amortissement équivaut à un taux moyen de 3,58 p. cent en 1981, comparativement à 3,38 p. cent en 1980 et 3,18 p. cent en 1979.

Les impôts fonciers et autres ont connu une hausse de 43,2 p. cent en 1981, comparativement à 40,7 p. cent en 1980. Ces hausses s'expliquent principalement par les modifications adoptées par le Gouvernement du Québec en décembre 1979 quant au mécanisme d'imposition des réseaux de distribution. De plus, la Compagnie subit depuis le 1^{er} juillet 1981 une augmentation de 50 p. cent du taux d'imposition de la taxe sur le capital versé.

SOQUIP

Le stand d'information de Gaz Métropolitain au Salon de l'Épargne-Placements. 60 000 personnes ont visité ce Salon, le premier du genre au pays.



Frais financiers

L'augmentation des frais financiers, de l'ordre de \$2 824 000, provient de la hausse de la dette à long terme au cours de l'exercice et de la montée générale des taux d'intérêt sur les emprunts à court terme. Par ailleurs, ce dernier facteur est partiellement compensé par la nouvelle méthode de calcul des coûts d'intérêt engagés durant les travaux de construction et par l'utilisation du financement par actions, effectué en juin 1981 par l'émission de 4 000 000 d'actions ordinaires.

Financement et capitalisation

Le début des travaux de l'expansion du réseau gazier, pendant le second semestre, a occasionné une augmentation importante des fonds requis pour l'exercice. Un montant additionnel de fonds a aussi été obtenu pour réduire le montant des emprunts à court terme en fin d'exercice, afin de conserver plus de flexibilité pour les financements encore plus substantiels prévus en 1982.

La portion des fonds requis de \$26 100 000 qui a été générée par l'exploitation représente une augmentation marquée sur 1980 et 1979, alors que les fonds générés étaient respectivement de \$21 700 000 et \$19 600 000, principalement à cause de l'augmentation des bénéfices et de l'amortissement.

Le financement à long terme a fourni la majeure partie des fonds, tout d'abord par l'émission, le 25 juin 1981, de 4 000 000 d'actions ordinaires, au prix de \$5,875, soit un produit net de \$22 400 000. Subséquentement, 1 300 000 actions ordinaires de cette même émission, qui avaient été souscrites par la Caisse de dépôt et placement du Québec, au bénéfice de la Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP), ont été transférées à cette dernière.

Dans le cadre de son programme de régionalisation, Gaz Métropolitain ouvrirait, le 22 octobre, ses bureaux de la Région Nord au 1700, boul. Laval, à Laval et de la région Sud au 45, boul. Taschereau, à Greenfield-Park.

19



Le niveau de participation de ces deux institutions au contrôle de la Compagnie se situe à environ 51 p. cent. Par la suite, dans un marché volatil, la Compagnie complétait, le 23 décembre 1981, deux émissions à long terme à des conditions avantageuses, compte tenu des circonstances, soit un placement privé de \$20 000 000 d'obligations de première hypothèque de 17¼ p. cent à fonds d'amortissement, série D, et une émission publique de \$20 000 000 d'actions privilégiées de second rang, rachetables, à dividende cumulatif de 15 p. cent, série B, comportant un privilège de remboursement par anticipation pouvant être exercé le 31 décembre 1986. En plus de fournir les fonds requis par l'exploitation, ces financements ont permis de réduire à \$13 926 000 les emprunts

à court terme en fin d'exercice, laissant la majeure partie de la marge de crédit à court terme disponible pour le financement de 1982. En 1980, des financements à long terme de \$45 000 000, en plus d'un emprunt bancaire à terme de \$20 000 000, ont fourni l'excédent de \$65 000 000 des fonds requis sur les fonds générés par l'entreprise. Ces financements à long terme ont été réalisés par un placement privé de \$25 000 000 d'obligations de première hypothèque et une émission de débentures convertibles de \$20 000 000. En 1979, les fonds requis étaient obtenus par une émission d'actions ordinaires, dont le produit net fut de \$22 016 000. Ces sommes ont servi à financer des dépenses en immobilisations de \$51 314 000, \$29 361 000 et \$25 146 000, respectivement, en 1981, 1980 et 1979, en plus d'effectuer des paiements au fonds d'amortissement en

remboursement de la dette à long terme de \$8 375 000 en 1981, \$6 808 000 en 1980, en plus du remboursement de l'emprunt bancaire à terme de \$20 000 000, et \$11 496 000 en 1979.

Afin de pouvoir accorder un privilège de remboursement par anticipation aux actions privilégiées de second rang, série B, émises en décembre 1981, et ainsi rencontrer les exigences du marché, la Compagnie a modifié les caractéristiques des actions privilégiées, série 1965, 5,40 p. cent, et série 1966, 5½ p. cent, et accordé à ces actions le même privilège de remboursement par anticipation que celui attaché aux nouvelles actions.

La structure de capital qui avait été affaiblie en 1980—l'avoir des actionnaires passant de 42 p. cent en 1979 à 38 p. cent en 1980, à cause du financement à long terme de 1980 effectué exclusivement par l'émission de dettes—a été améliorée en 1981 par l'émission d'actions ordinaires et ont augmenté l'avoir des actionnaires à 46 p. cent.

Le dividende, qui avait été réduit à \$0,05 l'action ordinaire pour chacun des deux derniers trimestres de 1980, a été rétabli à \$0,10 l'action, et a été payé pour chacun des trimestres de 1981.

Des financements s'élevant à \$150 000 000 seront requis en 1982 pour que Gaz Métropolitain soit en mesure de répondre à la demande accrue de gaz naturel. Dépendant de la situation des marchés financiers, la Compagnie visera encore au cours de l'année 1982 à améliorer sa structure en capital en portant la portion de l'avoir des actionnaires à près de 50 p. cent de sa capitalisation. La Compagnie est confiante de réaliser ces financements, compte tenu de l'amélioration marquée du contexte réglementaire, qui lui permet d'anticiper une meilleure stabilité financière.

Bilan au 31 décembre

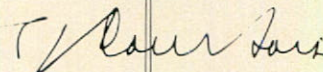
Gaz Métropolitain, inc. (constituée en corporation en vertu des lois du Québec)

Actif

	1981 (en milliers de dollars)	1980
À court terme		
Encaisse	\$ 18	\$ 58
Encaisse en fidéicomis, dépôts de clients	1 592	1 362
Comptes à recevoir	39 993	42 797
Ventes de gaz non facturées, au prix de vente	22 469	10 007
Stocks (note 2)	32 065	20 899
Frais payés d'avance, dépôts et avances	772	621
	<u>96 909</u>	<u>75 744</u>
Autres éléments		
Terrains détenus pour vente, à la valeur nette de réalisation	2 516	2 644
Frais reportés (note 3)	24 621	20 494
	<u>27 137</u>	<u>23 138</u>
Propriétés, aménagements et équipement (note 4)	<u>287 007</u>	<u>245 572</u>
	<u>\$411 053</u>	<u>\$344 454</u>

Au nom du Conseil d'administration,

Le Président du Conseil,



Jacques Courtois

Le Vice-président,



Jean-Baptiste Bergevin

Passif

21

	1981 (en milliers de dollars)	1980
À court terme		
Comptes à payer et frais courus	\$ 61 531	\$ 44 429
Intérêts courus		
Compagnie apparentée (note 14)	1 775	1 862
Autres	540	646
Échéances courantes de la dette à long terme	7 884	6 617
	<u>71 730</u>	<u>53 554</u>
Billets à payer (note 5)	13 926	23 392
	<u>85 656</u>	<u>76 946</u>
À long terme		
Dette à long terme (note 6)	167 743	156 118
Retraites anticipées (note 7)	663	856
	<u>168 406</u>	<u>156 974</u>
 Avoir des actionnaires		
Capital-actions (note 8)	117 605	75 985
Surplus d'apport (note 9)	6 957	6 747
Bénéfices non répartis (note 10)	32 429	27 802
	<u>156 991</u>	<u>110 534</u>
	<u>\$411 053</u>	<u>\$344 454</u>

Rapport des vérificateurs

Aux actionnaires de Gaz Métropolitain, inc.

Nous avons vérifié les états des résultats, des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de Gaz Métropolitain, inc. pour l'exercice terminé le 31 décembre 1981 ainsi que son bilan à cette date. Nous avons obtenu tous les renseignements et explications que nous avons demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

Montréal, Canada
Le 12 mars 1982

À notre avis, et du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les renseignements et les explications qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres, ces états financiers présentent fidèlement les résultats de l'exploitation et l'évolution de la situation financière de la Compagnie pour l'exercice terminé le 31 décembre 1981, ainsi que l'état véritable et exact de ses affaires à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

THORNE RIDDELL
Comptables agréés

SAMSON BÉLAIR
Comptables agréés

Résultats

Exercice terminé le 31 décembre

	1981	1980	1979
	(en milliers de dollars)		
Revenus			
Ventes de gaz	\$404 173	\$305 738	\$250 815
Autres	4 103	3 783	3 891
	<u>408 276</u>	<u>309 521</u>	<u>254 706</u>
Dépenses			
Coût du gaz	320 439	236 072	190 493
Exploitation et entretien	38 974	33 358	28 841
Amortissement	11 715	10 228	9 258
Impôts fonciers et autres	3 754	2 621	1 863
	<u>374 882</u>	<u>282 279</u>	<u>230 455</u>
Bénéfice de l'exploitation avant frais financiers	<u>33 394</u>	<u>27 242</u>	<u>24 251</u>
Frais financiers			
Intérêts sur la dette à long terme	17 099	11 403	12 166
Autres	2 904	5 776	2 748
	<u>20 003</u>	<u>17 179</u>	<u>14 914</u>
Bénéfice de l'exercice	<u>13 391</u>	<u>10 063</u>	<u>9 337</u>
Dividendes sur actions privilégiées	<u>2 380</u>	<u>2 449</u>	<u>2 509</u>
Bénéfice afférent aux actions ordinaires	<u>\$ 11 011</u>	<u>\$ 7 614</u>	<u>\$ 6 828</u>
Bénéfice par action ordinaire	<u>\$ 0.69</u>	<u>\$ 0.55</u>	<u>\$ 0.57</u>

Bénéfices non répartis

Exercice terminé le 31 décembre

	1981	1980	1979
	(en milliers de dollars)		
Solde au début	\$ 27 802	\$ 24 375	\$ 22 340
Bénéfice de l'exercice	<u>13 391</u>	<u>10 063</u>	<u>9 337</u>
	<u>41 193</u>	<u>34 438</u>	<u>31 677</u>
Dividendes sur actions privilégiées			
Série 1965	540	540	540
Série 1966	412	412	412
Second rang, série A	1 428	1 497	1 557
Dividendes sur actions ordinaires	<u>6 384</u>	<u>4 187</u>	<u>4 784</u>
Autres	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>9</u>
	<u>8 764</u>	<u>6 636</u>	<u>7 302</u>
Solde à la fin	<u>\$ 32 429</u>	<u>\$ 27 802</u>	<u>\$ 24 375</u>

Évolution de la situation financière

Exercice terminé le 31 décembre

23

	1981	1980 (en milliers de dollars)	1979
Provenance des fonds			
Exploitation			
Bénéfice de l'exercice	\$ 13 391	\$ 10 063	\$ 9 337
Dépenses ne requérant pas de sortie de fonds			
Amortissement des propriétés, aménagements et équipement	9 880	8 665	7 640
Amortissement des frais reportés	2 798	2 950	2 631
	<u>26 069</u>	<u>21 678</u>	<u>19 608</u>
Produit net des financements			
Émission d'obligations de première hypothèque	20 000	25 000	—
Émission de débentures convertibles	—	20 000	—
Émission d'actions privilégiées	20 000	—	—
Émission d'actions ordinaires	22 420	—	22 016
Augmentation des billets à payer — net	—	—	3 300
Emprunt bancaire à terme	—	20 000	—
	<u>62 420</u>	<u>65 000</u>	<u>25 316</u>
Autres éléments	—	—	462
	<u>\$ 88 489</u>	<u>\$ 86 678</u>	<u>\$ 45 386</u>
Utilisation des fonds			
Additions aux propriétés, aménagements et équipement — net	\$ 51 314	\$ 29 361	\$ 25 146
Réduction de la dette à long terme	8 375	26 808	11 496
Diminution des billets à payer — net	9 466	6 608	—
Rachat d'actions privilégiées	590	680	464
Dividendes	8 764	6 636	7 293
Augmentation de frais reportés	6 925	3 913	817
Autres éléments	66	373	—
	<u>\$ 85 500</u>	<u>\$ 74 379</u>	<u>\$ 45 216</u>
Augmentation des fonds	\$ 2 989	\$ 12 299	\$ 170
Fonds au début	<u>22 190</u>	<u>9 891</u>	<u>9 721</u>
Fonds à la fin	<u>\$ 25 179</u>	<u>\$ 22 190</u>	<u>\$ 9 891</u>
Sommaire des fonds			
Actif à court terme	\$ 96 909	\$ 75 744	\$ 57 919
Passif à court terme à l'exclusion des billets à payer de \$13 926 000 (\$23 392 000 en 1980, \$30 000 000 en 1979)	71 730	53 554	48 028
	<u>\$ 25 179</u>	<u>\$ 22 190</u>	<u>\$ 9 891</u>

Notes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 1981

(les montants dans les tableaux
sont exprimés en milliers
de dollars)

1. Résumé des principales conventions comptables

a) Réglementation

La Compagnie est une entreprise engagée dans la distribution de gaz naturel et soumise à la surveillance et au contrôle de la Régie de l'Électricité et du Gaz du Québec (la Régie). Les tarifs de vente de gaz sont autorisés par la Régie et visent à permettre à la Compagnie de faire face à ses dépenses d'exploitation et à lui assurer un rendement raisonnable sur ses investissements.

b) Stocks

Le gaz naturel entreposé est évalué au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Les stocks de matériaux et de fournitures sont évalués au coût moyen.

c) Frais reportés

La Compagnie reporte certains coûts et dépenses, lesquels sont amortis sur diverses périodes n'excédant pas 20 ans.

d) Propriétés, aménagements et équipement

Les additions, remplacements et améliorations sont comptabilisés au coût, incluant les coûts directs, les frais généraux et d'administration applicables à la construction et les intérêts sur les fonds utilisés durant la construction.

Le coût d'origine des propriétés du réseau qui sont retirées est imputé à l'amortissement accumulé. Selon cette méthode, aucun profit ou perte sur disposition de ces biens n'est réalisé.

e) Amortissement

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, à des taux qui sont révisés et approuvés périodiquement par la Régie.

f) Impôts sur le revenu

La Compagnie réclame, pour fins d'impôts sur le revenu, des allocations de coût en capital et certaines autres déductions supérieures aux montants inscrits dans ses livres ayant ainsi pour effet de reporter aux années futures les impôts autrement payables.

Ces impôts reportés aux années futures n'ont pas été enregistrés

aux livres car seuls les impôts exigibles sont inclus dans le calcul des tarifs de vente de gaz présentement en vigueur; les tarifs futurs incluront les impôts alors exigibles.

g) Bénéfice par action

Le bénéfice par action ordinaire est calculé selon la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

h) Conversion des devises des États-Unis

La dette à long terme remboursable en devises des États-Unis est montrée au bilan au taux de change en vigueur à la date d'émission. Les échéances courantes de la dette à long terme sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice; les profits ou les pertes sur devises résultant de cette conversion sont inclus dans le montant net des autres frais financiers à l'état des résultats.

2. Stocks

	1981	1980
Gaz naturel entreposé	\$26 363	\$17 377
Matériaux et fournitures	5 702	3 522
	<u>\$32 065</u>	<u>\$20 899</u>

3. Frais reportés

	1981	1980
Frais d'émission de la dette	\$ 3 389	\$ 3 249
Frais reliés à l'abandon d'immobilisations	10 165	11 604
Frais reliés à l'expansion	5 366	1 982
Autres	5 701	3 659
	<u>\$24 621</u>	<u>\$20 494</u>

Amortissement de l'exercice incluant \$322 000 (\$232 000 en 1980 et \$287 000 en 1979) d'amortissement des frais d'émission de la dette

	<u>\$ 2 798</u>	<u>\$ 2 950</u>
--	-----------------	-----------------

4. Propriétés, aménagements et équipement

	1981		
	Coût	Amortissement accumulé	Net
Stockage	\$ 13 509	\$ 3 923	\$ 9 586
Distribution	283 580	40 068	243 512
Appareils loués	11 885	5 624	6 261
Installations générales	21 942	5 150	16 792
	<u>\$330 916</u>	<u>\$ 54 765</u>	<u>276 151</u>
Déviaton de l'amortissement accumulé*			<u>10 856</u>
			<u>\$287 007</u>
	1980		
	Coût	Amortissement accumulé	Net
Stockage	\$ 13 324	\$ 3 549	\$ 9 775
Distribution	239 662	34 502	205 160
Appareils loués	12 058	5 160	6 898
Installations générales	18 457	3 769	14 688
	<u>\$283 501</u>	<u>\$46 980</u>	<u>236 521</u>
Déviaton de l'amortissement accumulé*			<u>9 051</u>
			<u>\$245 572</u>

*La Régie procède régulièrement à l'examen des taux d'amortissement et de l'amortissement accumulé. En plus d'approuver de nouveaux taux d'amortissement, la Régie a autorisé la Compagnie à augmenter certains soldes d'amortissement accumulé d'un montant global de \$16 119 000. Selon les ordonnances de la Régie, cette somme doit être amortie et recouvrée dans les tarifs de vente de gaz naturel de la Compagnie sur des périodes variant de trois à quinze ans.

Les taux d'amortissement utilisés en 1981 varient de 2% à 24%. L'application des taux individuels équivaut à un taux moyen de 3,58% en 1981, de 3,38% en 1980 et de 3,18% en 1979.

Les intérêts et les frais généraux et d'administration capitalisés au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1981 se chiffrent à \$3 928 000 (\$2 253 000 en 1980 et \$1 895 000 en 1979).

5. Billets à payer

Jusqu'au 30 avril 1980, ces billets étaient dus à la compagnie mère. À la suite d'une entente bancaire conclue le 28 avril 1980, ces billets sont maintenant dus aux banquiers de la Compagnie. Bien que ces billets soient payables à demande et de ce fait inclus dans le passif à court terme, la Compagnie a remboursé et prévoit continuer de rembourser ces billets à même le produit de financement à long terme. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1981, ces billets portaient intérêt à des taux variant de 17¼% à 22¼%.

À la suite d'une décision de la Régie, la Compagnie inclura, à compter de 1982, les billets à payer dans le montant de capitalisation total utilisé dans le processus de tarification dans l'établissement du taux de rendement sur ses investissements.

6. Dette à long terme

	Année de l'échéance	Échéances courantes	1981	1980
Obligations de première hypothèque				
Série 6%	1987	\$ 275	\$ 3 821	\$ 4 121
Série 5½% (1)	1987	140	1 879	2 019
Série 6%	1988	180	2 270	2 350
Série 7%	1990	290	2 990	3 300
Série 8½% (1) (2)	1990	1 735	20 473	22 208
Série C, 15%	1990	875	24 125	25 000
Série 8½% (1) (2)	1992	528	9 504	10 032
Série 11% (1) (2)	1993	380	7 600	7 980
Série 11½% (2)	1993	120	2 400	2 520
Série 11¼% (2)	1995	480	9 120	9 600
Série D, 17¼%	1996	—	20 000	—
Série A, 10½% (2)	1998	300	7 500	7 500
Série B, 10½% (2)	1998	100	2 500	2 500
Prime sur taux de change de devises É.-U. (1)			521	1 850
			5 924	116 032
Obligations d'hypothèque générale				
Série G, 6%	1988	350	5 950	6 300
Série I, 6%	1989	75	1 560	1 660
		425	7 510	7 960
Obligations non garanties				
Série A, 9½% (2)	1991	525	10 050	10 575
Série B, 9½% (2)	1991	525	10 050	10 575
		1 050	20 100	21 150
Débetures non garanties convertibles, Série A, 12% (3)	2000	—	20 000	20 000
Obligations non garanties subordonnées, 5¾%	1985	485	11 985	12 500
			175 627	162 735
Échéances courantes		\$7 884	7 884	6 617
Dette à long terme			\$167 743	\$156 118

Les sommes à déboursier sur la dette à long terme pour les cinq exercices se terminant le 31 décembre 1986, sont:

\$ 7 884 000 en 1982
\$ 9 019 000 en 1983
\$ 9 004 000 en 1984
\$19 491 000 en 1985
\$ 8 974 000 en 1986

(1) Ces obligations sont remboursables en devises des États-Unis. Leur conversion au taux de change en vigueur en fin d'exercice résulterait en une augmentation de la dette à long terme de \$5 533 000 au 31 décembre 1981 (\$6 031 000 en 1980 et \$5 578 000 en 1979).

(2) Ces obligations sont détenues par *Northern and Central Gas Corporation Limited*. L'intérêt se rapportant à ces obligations s'élevait à \$8 621 000 en 1981 (\$8 955 000 en 1980 et \$9 306 000 en 1979).

(3) Ces débetures sont convertibles en actions ordinaires de la Compagnie jusqu'au 31 décembre 1990, à raison de 125 actions ordinaires pour chaque tranche de \$1 000 de débetures. À cet effet, au 31 décembre 1981, 2 500 000 actions ordinaires sont réservées à la conversion des débetures en actions ordinaires. La conversion de ces débetures en actions ordinaires n'aurait eu aucun effet de dilution sur le bénéfice par action.

7. Retraites anticipées

Lors de la fermeture de l'usine de coke à Ville LaSalle, certains employés se sont prévalus du choix de prendre une retraite anticipée. La dette qui en résulte est payée sur une période de dix ans échéant en 1987.

Les sommes à déboursier, incluant les intérêts, jusqu'au 31 décembre 1987, sont:

\$263 000 en 1982
\$238 000 en 1983
\$219 000 en 1984
\$180 000 en 1985
\$156 000 en 1986
\$122 000 en 1987

8. Capital-actions

Actions privilégiées

Autorisées

300 000 actions privilégiées d'une valeur nominale de \$100 chacune, pouvant être émises en série

2 000 000 d'actions privilégiées de second rang d'une valeur nominale de \$25 chacune, pouvant être émises en série

Émises

100 000 actions privilégiées série 1965, 5,40% cumulatif, actuellement rachetables à \$101 l'action (3)

\$ 10 000

\$ 10 000

75 000 actions privilégiées série 1966, 5½% cumulatif, actuellement rachetables à \$102 l'action (3)

7 500

7 500

715 371 actions privilégiées de second rang série A, 7,85% cumulatif, rachetables (\$747 371 en 1980) (1)

17 884

18 684

800 000 actions privilégiées de second rang série B, 15% cumulatif, rachetables (2)

20 000

—

55 384

36 184

Actions ordinaires

Autorisées

46 000 000 d'actions sans valeur nominale (20 000 000 en 1980)

Émises

17 958 905 actions (13 958 905 en 1980)

62 221

39 801

\$117 605

\$ 75 985

(1) Ces actions seront rachetables à compter du 16 décembre 1982 à un prix initial de \$26 l'action diminuant par la suite annuellement jusqu'à \$25 l'action après le 15 décembre 1987. De plus, la Compagnie doit raisonnablement faire de son mieux pour acheter sur le marché jusqu'à 8 000 de ces actions pour fins d'annulation au cours de chaque trimestre civil à un prix n'excédant pas \$25 l'action plus les coûts d'achat. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1981, la Compagnie a procédé à l'achat pour annulation de 32 000 (32 572 en 1980) de ces actions.

(2) Ces actions émises en décembre 1981, seront rachetables à compter du 1er janvier 1987 à un prix initial de \$26 l'action diminuant par la suite annuellement jusqu'à \$25 l'action après le 1er janvier 1992. À compter du 1er janvier 1985, la Compagnie devra raisonnablement faire de son mieux pour acheter sur le marché jusqu'à 6 000 de ces actions pour fins d'annulation au cours de chaque trimestre civil à un prix n'excédant pas \$25 l'action plus les coûts d'achat.

Toutes ces actions détiennent un privilège de remboursement par anticipation à compter du 31 décembre 1986.

(3) Ces actions ont le même privilège de remboursement par anticipation accordé aux actions privilégiées de second rang, série B, 15%.

9. Surplus d'apport

Les profits de \$210 000 réalisés sur l'achat pour annulation de 32 000 actions privilégiées de second rang, série A, 7,85% pour l'exercice terminé le 31 décembre 1981, de \$135 000 pour l'exercice 1980 sur l'achat de 32 572 actions et de \$15 000 pour l'exercice 1979 sur l'achat de 19 200 actions ont été imputés au surplus d'apport.

10. Bénéfices non répartis—restrictions relatives aux dividendes

Au 31 décembre 1981, le solde des bénéfices non répartis inclut une somme de \$2 116 000 (\$1 316 000 en 1980) non susceptible de distribution avant que les actions privilégiées de second rang, série A, 7,85% rachetées par la Compagnie n'aient été annulées.

Les actes de fiducie et les conventions afférents aux engagements de la Compagnie par rapport à la dette à long terme comprennent des clauses limitant le paiement des dividendes. Selon la clause la plus restrictive, les bénéfices non répartis disponibles pour dividendes se chiffraient approximativement à \$15 525 000 au 31 décembre 1981 (\$5 531 000 au 31 décembre 1980).

11. Régimes de retraite

La Compagnie contribue à deux régimes de retraite à prestations définies, l'un pour ses employés non syndiqués et l'autre pour ses employés syndiqués. Le solde des déficits initiaux et des déficits d'expérience de ces régimes s'établissait à \$3 066 000 au 31 décembre 1981.

Ces déficits actuariels seront pourvus et imputés aux résultats au cours des 15 prochaines années. Les sommes à déboursier, incluant les intérêts, pour les cinq prochains exercices sont de \$418 000 annuellement.

Les provisions totales relatives au coût des régimes de retraite s'élevaient à \$1 430 000 pour l'exercice terminé le 31 décembre 1981 (\$1 338 000 en 1980 et \$1 156 000 en 1979).

12. Rémunération des administrateurs et des principaux dirigeants

La rémunération de base des administrateurs et des principaux dirigeants de la Compagnie se chiffre à \$853 000 pour 1981 (\$612 000 pour 1980 et \$595 000 pour 1979).

13. Impôts sur le revenu reportés

Si la Compagnie avait comptabilisé les impôts reportés, elle aurait porté aux livres une provision de \$6 167 000 en 1981, \$5 002 000 en 1980, \$4 496 000 en 1979 et de \$33 580 000 relativement aux années antérieures pour un montant cumulé de \$49 245 000 au 31 décembre 1981.

14. Transactions avec apparentés, clients et fournisseurs importants

Les transactions effectuées avec *Northern and Central Gas Corporation Limited*, compagnie apparentée qui exerçait le contrôle de la Compagnie en 1980, sont identifiées dans les présents états financiers. En 1981, le contrôle des droits de vote afférents aux actions ordinaires de la Compagnie est passé à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Au cours de l'exercice, la Compagnie a encouru des frais juridiques s'élevant à \$731 000 (\$680 000 en 1980 et \$506 000 en 1979) auprès d'une étude de conseillers juridiques, dont un administrateur de la Compagnie était associé principal jusqu'au 9 mars 1982.

En vertu de plusieurs contrats échéant jusqu'en 1987, un client important achète environ 15% de tout gaz vendu par la Compagnie. De plus, la presque totalité des approvisionnements en gaz naturel de la Compagnie provient de deux fournisseurs en vertu de contrats à long terme.

Sommaire des données financières trimestrielles (non vérifiées)

Exercice terminé le 31 décembre

29

(en milliers de dollars sauf les données par action)

	31 décembre	Trimestre terminé le 30 septembre	30 juin	31 mars
1981*				
Ventes et autres revenus	\$125 276	\$71 904	\$87 014	\$124 082
Bénéfice (perte) afférent aux actions ordinaires	\$ 8 394	\$ (3 764)	\$ (972)	\$ 7 353
Bénéfice (perte) par action ordinaire	\$ 0,52	\$ (0,28)	\$ (0,08)	\$ 0,53
Dividende payé par action ordinaire	\$ 0,10	\$ 0,10	\$ 0,10	\$ 0,10
Variations du cours du marché des actions ordinaires				
Haut	\$ 5 3/8	\$ 6	\$ 6 5/8	\$ 7 5/8
Bas	\$ 4 1/5	\$ 4 3/4	\$ 5 7/8	\$ 6 5/8

*Les données trimestrielles de 1981 ont été redressées pour tenir compte d'une ordonnance émise le 12 mars 1982 par la Régie.

	31 décembre	Trimestre terminé le 30 septembre	30 juin	31 mars
1980				
Ventes et autres revenus	\$108 116	\$49 114	\$57 811	\$ 94 480
Bénéfice (perte) afférent aux actions ordinaires	\$ 6 983	\$ (4 999)	\$ (3 096)	\$ 8 726
Bénéfice (perte) par action ordinaire	\$ 0,50	\$ (0,35)	\$ (0,23)	\$ 0,63
Dividende payé par action ordinaire	\$ 0,05	\$ 0,05	\$ 0,10	\$ 0,10
Variations du cours du marché des actions ordinaires				
Haut	\$ 7 3/4	\$ 7 1/2	\$ 8 1/2	\$ 8 3/4
Bas	\$ 6 3/8	\$ 6	\$ 6 1/8	\$ 5 1/4

Statistiques financières et d'exploitation 1977-1981

exercices terminés le 31 décembre (en milliers de dollars)

	1981	1980	1979	1978	1977
Résultats					
Revenus					
Ventes de gaz	\$ 404 173	\$ 305 738	\$ 250 815	\$ 223 393	\$ 172 626
Autres	4 103	3 783	3 891	3 824	3 490
Total des revenus	408 276	309 521	254 706	227 217	176 116
Dépenses					
Coût du gaz	320 439	236 072	190 493	171 499	130 081
Exploitation et entretien	38 974	33 358	28 841	24 839	21 426
Amortissement	11 715	10 228	9 258	7 139	6 402
Impôts fonciers et autres	3 754	2 621	1 863	1 494	1 666
Total des dépenses	374 882	282 279	230 455	204 971	159 575
Bénéfice de l'exploitation avant frais financiers					
Exploitation de gaz	33 394	27 242	24 251	22 246	16 541
Exploitation discontinuée de coke					487
Total du bénéfice d'exploitation avant frais financiers	33 394	27 242	24 251	22 246	17 028
Frais financiers					
Intérêt sur la dette à long terme	17 099	11 403	12 166	12 249	11 877
Autres	2 904	5 776	2 748	2 255	2 235
Total des frais financiers	20 003	17 179	14 914	14 504	14 112
Bénéfice avant poste extraordinaire	13 391	10 063	9 337	7 742	2 916
Poste extraordinaire					(9 922)
Bénéfice (perte) de l'exercice	13 391	10 063	9 337	7 742	(7 006)
Dividendes sur actions privilégiées	2 380	2 449	2 509	2 035	952
Bénéfice (perte) afférent aux actions ordinaires	\$ 11 011	\$ 7 614	\$ 6 828	\$ 5 707	\$ (7 958)
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice	16 025 572	13 958 905	11 958 905	9 958 905	9 958 905
Bénéfice par action ordinaire avant poste extraordinaire	\$ 0,69	\$ 0,55	\$ 0,57	\$ 0,57	\$ 0,20
Bénéfice (perte) par action ordinaire après poste extraordinaire	\$ 0,69	\$ 0,55	\$ 0,57	\$ 0,57	\$ (0,80)
Dividendes payés par action ordinaire	\$ 0,40	\$ 0,30	\$ 0,40	\$ 0,40	\$ 0,30
Capitalisation					
Dette à long terme*	\$ 181 669	\$ 179 510	\$ 147 926	\$ 155 539	\$ 168 548
Actions privilégiées	55 384	36 184	36 999	37 479	17 500
Avoir des actionnaires ordinaires	101 607	74 350	70 788	46 721	45 795
	\$ 338 660	\$ 290 044	\$ 255 713	\$ 239 739	\$ 231 843
Structure de capital					
Dette à long terme*	54 %	62 %	58 %	65 %	73 %
Actions privilégiées	16	12	14	16	8
Actions ordinaires et surplus	30	26	28	19	19
Bénéfice sur action ordinaire	12,5%	10,5%	11,6%	12,3%	3,8%

*Y compris les billets à payer et débetures non garanties à intérêts conditionnels et excluant les échéances courantes de la dette à long terme.

Statistiques financières et d'exploitation 1977-1981

exercices terminés le 31 décembre (en milliers de dollars)

Renseignements sur le réseau

	1981	1980	1979	1978	1977
Longueur des conduites de distribution à la fin de l'exercice (en km)	2 771	2 732	2 704	2 675	2 647
Additions aux immobilisations	\$ 51 314	\$ 29 361	\$ 25 146	\$ 15 995	\$ 15 574
Immobilisations brutes à la fin de l'exercice	\$330 916	\$283 501	\$257 726	\$238 793	\$228 273
Usagers effectifs à la fin de l'exercice					
Industriels	1 484	1 417	1 394	1 390	1 428
Commerciaux	12 086	11 349	10 919	10 649	10 733
Résidentiels — sans chauffage	53 004	54 601	56 845	58 091	61 866
Résidentiels — chauffage	90 674	90 313	91 668	93 240	95 913
Total	157 248	157 680	160 826	163 370	169 940
Coût du gaz (les 10 ³ m ³)	\$ 108,73	\$ 86,42	\$ 74,54	\$ 68,65	\$ 58,69
Consommation par usager résidentiel (10 ³ m ³)	3,27	3,40	2,89	3,09	2,86

Livraisons de gaz

Ventes de gaz					
Industrielles, service continu	\$188 661	\$127 090	\$ 93 766	\$ 88 818	\$ 71 569
Industrielles, service susceptible d'interruption	54 570	48 308	53 990	36 690	20 303
Commerciales	79 402	58 382	46 316	42 158	33 588
Résidentielles	81 110	71 629	56 445	55 228	45 357
Gaz naturel liquéfié	430	329	298	499	1 809
Total	\$404 173	\$305 738	\$250 815	\$223 393	\$172 626
Ventes de gaz (10 ⁶ m ³)					
Industrielles, service continu	1 453	1 195	988	1 038	975
Industrielles, service susceptible d'interruption	468	559	738	554	374
Commerciales (continu et interruptible)	520	459	411	414	393
Résidentielles	470	493	429	467	451
Gaz naturel liquéfié	2	2	2	4	18
Total	2 913	2 708	2 568	2 477	2 211
Livraison quotidienne maximale (10 ³ m ³)	13 172	12 358	11 287	10 696	11 086

Conversion au système métrique

Conformément au programme de la Commission du système métrique Canada, la Compagnie est en voie d'adopter le système international d'unités, le SI, et les unités de ce système apparaissent dans le présent rapport. L'adoption des unités SI entraîne le remplacement du point par la virgule décimale. Nous avons préparé le tableau suivant pour permettre aux lecteurs de convertir les unités SI en mesure anglaises.

Symboles SI et facteurs de conversion

Longueur:

m=mètre

1 m=3,2808 pi

Mille mètres=1 km

1 km=0,6214 mille

Volume:

m³=mètre cube

1 m³=35,3010 pieds cubes

Mille mètres cubes=10³m³

10³m³=35,3010 Mpc

Un million de mètres cubes=10⁶m³

10⁶m³=35,3010 MMpc

Chaleur:

J=joule

J=0,000 948 2 Btu

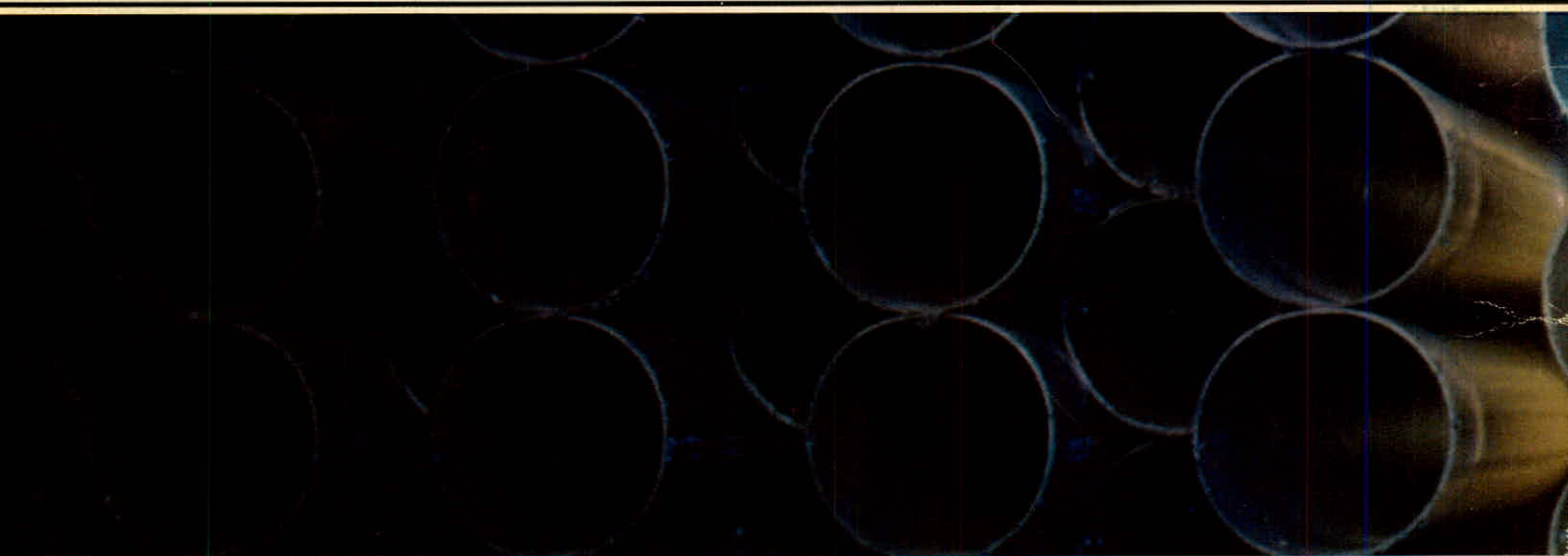
Un million de joules=MJ

1 MJ=948,2133 Btu

Copies of the English edition of this annual report may be obtained upon request to the Treasury Department, Gaz Métropolitain, inc. 1717 du Havre, Montréal Québec H2K 2X3

**un quart
de siècle**
de présence
québécoise

En 1982 Gaz Métropolitain rend hommage à ses nombreux employés qui, depuis vingt-cinq ans et plus, font partie de l'équipe des pionniers du gaz naturel au Québec.



Dépôt légal — premier trimestre 1982
Bibliothèque nationale du Québec
Le présent rapport annuel
a été conçu et réalisé
par les productions Rodriguez ltée
à Montréal.
IMPRIMÉ AU CANADA